



PAYS DU SAINTOIS


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU PAYS DU SAINTOIS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU PAYS DU SAINTOIS

Affracourt • Autrey-sur-Madon • Bainville-aux-Miroirs • Benney • Bouzanville • Bralleville • Ceintrey
 Chaouilly • Clerey-sur-Brenon • Crantenoy • Diarville
 Dommarie-Eulmont • Etrevail • Forcelles- Saint-Gorgon • Forcelles-sous-Gugney • Fraignes-en-Saintois • Gerbecourt-et-Haplemont • Germonville
 Goviller • Gripport • Gugney Hammeville
 Haroué Houdelmont • Houdreville • Housséville
 Jevoncourt • Lalœuf • Laneuveville-devant-Bayon
 Lebeuville Lemainville • Leménil-Mitry • Mangonville
 Neuwiller-sur-Moselle • Ognéville Omelmont • Ormes-et-Ville • Parey-Saint-Césaire • Praye • Quevilloncourt
 Roville-devant-Bayon • Saint-Firmin • Saint-Remimont
 Saxon-Sion • Tantonville • They-sous-Vaudémont • Thorey-Lyautey • Vaudémont • Vaudeville Vaudigny • Vézelize
 Vitrey • Voinémont • Vroncourt • Xirocourt

PRÉAMBULE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, introduit la présentation d'un rapport annuel d'activité transmis par le Président de l'EPCI à chaque commune membre.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport doit retracer l'activité de l'établissement, et compléter la synthèse des comptes administratifs arrêtés par l'organe délibérant de l'établissement. Ce document fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

RAPPORT D'ACTIVITÉ ÉDITÉ PAR

Communauté de communes
du Pays du Saintois
21 rue de la Gare
54116 Tantonville
Tél. : 03 83 52 47 93
Fax : 03 83 52 51 87

Site internet

<http://www.ccpaysdusainois.fr/>

Directeur de publication

Dominique LEMOINE

Rédaction : CC Pays du Saintois

Conception graphique : ubdésign

Impression : Imprimerie 2G

Ce rapport a été élaboré en coordination avec les services communautaires.

LE DÉMARRAGE DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2013 A ÉTÉ POUR LE MOINS PERTURBÉ. APRÈS UNE FUSION RÉALISÉE SANS AUCUNE PRÉPARATION, ET DES ÉLECTIONS ANNULÉES, L'ÉQUIPE ÉLUE SOUS LA PRÉSIDENTICE DE LUC MARTIN A FAIT FACE AUX DIFFICULTÉS IMMÉDIATES.

La reprise de six contrats différents pour la gestion des ordures ménagères, l'harmonisation des pratiques entre les anciennes structures, l'intégration des anciennes communes isolées et la remise en ordre des finances ont occupé une grande partie de l'année 2013.

Les élections de 2014 ont largement renouvelé les équipes municipales et par conséquent l'exécutif et le conseil communautaire.

La participation aux travaux du Pays Terres de Lorraine a permis de mettre en place une présence de l'ADSN sur le terrain au service des entreprises, et un certain nombre de financements dans le cadre du programme LEADER ont été portés par la CCPS.

L'activité de l'espace emploi à destination des demandeurs d'emploi du territoire a atteint un rythme satisfaisant.

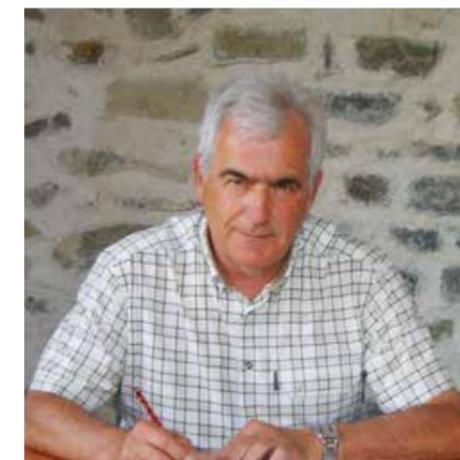
La fin de l'année 2014 a permis de commencer une réflexion plus globale sur les actions futures de la CCPS.

La réflexion sur l'urbanisme a débouché sur la création de TERRES DE LORRAINE URBANISME, cellule portée par la CC de Moselle et Madon en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'une aide importante à la planification sur le territoire du Pays Terres de Lorraine. Des contacts ont été établis avec les communautés de communes voisines et des coopérations ont été mises en place ou le seront dans un avenir proche sur des actions où notre territoire n'a pas toujours la taille pertinente pour certaines actions.

Vous pouvez désormais découvrir le bilan de ces premiers mois en parcourant le rapport d'activité qui vous est proposé. Celui-ci revient également sur la première année de fusion.

Je me tiens à votre disposition ainsi que les vice-présidents pour apporter les compléments qui vous sembleraient nécessaires.

Très bonne lecture à toutes et à tous.



SOMMAIRE



Présentation institutionnelle 4 > 12

- Territoire et compétences
- Démocratie communautaire

Ressources 13 > 19

- Ressources Humaines
- Finances et budget communautaire
- Communication
- Commande publique

Environnement/cadre de vie 20 > 26

- Gestion des déchets
- Habitat
- Déneigement
- Arbres et arbustes/ concours de fleurissement

Développement Social et Services 27 > 31

- Petite enfance
- Transport solidaire
- Soutien maison de santé
- Formation et achat de défibrillateur

Développement économique 32 > 36

- Economie
- Tourisme
- Emploi et insertion

Développement Culturel et Associatif 37 > 40

- Un tissu associatif dynamique et varié
- Soutien aux associations
- Répertoire et agenda des manifestations
- Prêt de matériel

L'Intercommunalité 41 > 45

- Outils mutualisés : Pays Terres de Lorraine
- Services aux communes



TERRITOIRE & COMPÉTENCES

CRÉÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 19 DÉCEMBRE 2012, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS EXISTE DEPUIS LE 1 ER JANVIER 2013. C'EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE À FISCALITÉ PROPRE ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU SAINTOIS, DU MIRABÉE, DE LA PISTRELLE AINSI QUE DES COMMUNES ISOLÉES DE GERBÉCOURT-HAPLEMONT, HOUDREVILLE ET QUEVILLONCOURT. D'APRÈS LES DERNIÈRES STATISTIQUES INSEE DE 2014, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMPTE 14616 HABITANTS. TERRITOIRE RURAL PAR EXCELLENCE, ON DÉNOMBRE 55 COMMUNES POUR UNE SUPERFICIE TOTALE DE 349,7 KM2

LA CCPS COMPTE



* le plus petit village compte 3 habitants. ** Vézelize

Les communes membres



TERRITOIRE & COMPÉTENCES

COMMUNES CCPS	POPULATION INSEE 01/01/2014	SUPERFICIE en km ²	DENSITÉ habitants / km ²
AFFRACOURT	112	5,56	20
AUTREY-SUR-MADON	181	6,16	29
BAINVILLE-AUX -MIROIRS	351	6,76	52
BENNEY	636	18,48	34
BOUZANVILLE	64	5,82	11
BRALLEVILLE	188	4,39	43
CEINTREY	865	11	79
CHAOUILLEY	116	5,12	23
CLEREY-SUR-BRÉNON	65	4,42	15
CRANTENOY	132	5,28	25
DIARVILLE	531	11,03	48
DOMMARIE-EULMONT	81	5,52	15
ETREVAL	69	2,37	29
FORCELLES-SAINT-GORGON	155	5,36	29
FORCELLES-SOUS-GUGNEY	90	5,37	17
FRAISNES-EN-SAINTOIS	117	6,39	18
GERBÉCOURT-ET-HAPLEMONT	225	5,26	43
GERMONVILLE	111	5,21	21
GOVILLER	418	12,12	34
GRIPPORT	249	5,74	43
GUGNEY	79	2,93	27
HAMMEVILLE	171	5,45	31
HAROUÉ	420	4,14	101
HOUELMONT	246	3,85	64
HOUDREVILLE	446	10,37	43
HOUSSEVILLE	188	5,33	35
JEVONCOURT	82	3,29	25
LALOEUF	305	10,68	29
LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	256	5,75	45
LEBEUVILLE	173	6,22	28
LEMMAINVILLE	353	4,75	74
LEMÉNIL-MITRY	3	3,43	1
MANGONVILLE	227	3,85	59
NEUVILLER-SUR-MOSELLE	241	6,71	36
OGNÉVILLE	122	4,12	30
OMELMONT	177	4,69	38

COMMUNES CCPS	POPULATION INSEE 01/01/2014	SUPERFICIE en km ²	DENSITÉ habitants / km ²
ORMES-ET-VILLE	246	12,49	20
PAREY-SAINT-CESAIRE	228	5,67	40
PRAYE	273	8,72	31
QUEVILLONCOURT	112	2,92	38
ROVILLE-DEVANT-BAYON	820	4,43	185
SAINT-FIRMIN	277	22,39	12
SAINT-REMIMONT	342	6,79	50
SAXON SION	76	6,25	12
TANTONVILLE	671	8,09	83
THEY-SOUS-VAUDEMONT	13	1,7	8
THOREY-LYAUTEY	136	6,19	22
VAUDÉMONT	79	5,76	14
VAUDEVILLE	192	3,22	60
VAUDIGNY	63	3,94	16
VÉZELISE	1 515	5,35	283
VITREY	231	13,48	17
VOINÉMONT	353	4,11	86
VRONCOURT	279	4,16	67
XIROCOURT	465	11,32	41
	14 616	359,9	41

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- Elaboration et suivi du SCOT.
- Adhésion au Pays Terres de Lorraine.
- **Est d'intérêt communautaire :**
l'Adhésion à des structures dont les actions relèvent d'une dynamique territoriale élargie.
- Etude d'un schéma d'aménagement, de réhabilitation, de mise en valeur et de protection des espaces et structures d'intérêt communautaire.
- Etudes concernant :
le tourisme, les loisirs, les sentiers de randonnées (Pédestres, équestres, motorisés).

Développement économique

- Etudes pour la réalisation de zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles.
- Adhésion à Sud Nancy et Toulois Initiative pour la création et le maintien des entreprises artisanales, industrielles et commerciales (ADSN centre Ariane).
- Valorisation des entrepreneurs, commerçants, artisans, associations et service du territoire par l'édition d'un annuaire distribué sur l'ensemble de la CC.
- Pose d'une signalisation indiquant l'emplacement

des entreprises, commerces, artisans, associations, bâtiments publics, aires de loisirs, campings, services dans chaque commune de la CC.

- Etudes pour la réalisation d'un programme de développement du tourisme vert.
- Maîtrise d'ouvrage et gestion de la zone artisanale contiguë à la déchetterie.
- Gestion des potentiels fonciers et bâtis à vocation économique par l'étude et le recensement des unités foncières et locaux inoccupés ou à l'abandon (création d'un fichier de ces potentiels et mise à disposition des entrepreneurs).
- Création d'un fichier recensant le locatif privé et communal et mise à disposition du fichier aux entrepreneurs dont les salariés cherchent un logement
- Gestion des points relais Pole Emploi et adhésion à la mission locale.
- **Est d'intérêt communautaire :**
la gestion de l'Espace Emploi de la CCPS.
- Aide à la création, au développement et à la reprise d'entreprise, ainsi qu'à l'embauche.
- Aide à la mise en œuvre des nouvelles technologies de communication.
- Création d'un marché intercommunal de proximité.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des points tri, collecte des déchets vétérinaires en partenariat avec le GDS, des déchets médicaux humains, des piles, des huiles usagées, des vêtements
- Gestion de la déchetterie du Saintois et passage de conventions avec d'autres communautés de communes
- Mise en place de bennes à déchets verts dans les communes de la communauté de communes
- Collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) : entreprise et particulier (bornes et boîtes)
- Aides à l'équipement des particuliers en composteurs individuels
- Mise en place et financement de campagnes de sensibilisation des habitants, des scolaires et des entreprises sur la gestion des déchets
- Ramassage des déchets non organiques sur les rives (plans et cours d'eau) et les sentiers forestiers par la mise en place de chantiers jeunes

Est d'intérêt communautaire : toute action visant à réduire et sensibiliser les usagers sur la gestion des déchets

- Etude concernant la protection de l'environnement (utilisation de boues, stations d'épuration, nouvelles technologie d'élimination des déchets, de lutte contre l'effet de serre)...
- Programme « Energies renouvelables-gestion des ressources naturelles »
- Sensibilisation des habitants aux techniques de constructions écologiques
- Sensibilisation des habitants, scolaires, entreprises à une gestion raisonnée de l'eau potable
- Etude sur les systèmes de récupération d'eau de pluie existant, les normes sanitaires en vigueur (arrosage des plantations, lavage du matériel)
- Aide financière à l'équipement des organismes, particuliers et entreprises agricoles en systèmes de récupération d'eau de pluie.

Est d'intérêt communautaire : la mise en place d'outils de programmation et d'étude concourant à la sensibilisation et la gestion des ressources naturelles du territoire.

- Participation à l'élaboration et la gestion de schémas pour la protection des espaces naturels sensibles (membre du comité de gestion de la réserve Naturelle régionale de la vallée de la Moselle Sauvage)

Politique du logement et du cadre de vie

- Valoriser et sauvegarder le patrimoine communal (rénovation et entretien des calvaires, fontaines, chapelles et lavoirs)

Est d'intérêt communautaire : le patrimoine communal et intercommunal dont le rayonnement culturel et patrimonial touche l'ensemble du territoire.

- Organiser la pérennité de la présence d'arbres fruitiers et d'ornement sur le territoire par des aides et des actions de sensibilisation communicative et d'entretien

Est d'intérêt communautaire : la mise en œuvre d'outils de programmation visant à pérenniser la présence d'arbres fruitiers, d'ornements sur l'ensemble du territoire, (opération Programmée d'amélioration des Vergers) .

- Programme Local de l'Habitat comprenant :
 - L'aide à la rénovation et à la création de logements locatifs
 - Le ravalement des façades
 - La réfection des toitures
 - L'aide à l'équipement de matériels consommateurs d'énergies renouvelables
 - L'aide à l'isolation des habitations. Il s'applique aux logements privés et communaux, aux gîtes ruraux et chambres d'hôtes ;

Est d'intérêt communautaire : la mise en œuvre des outils de programmation et d'étude dans les domaines de l'habitat (PLH, OPAH..) concernant l'ensemble du territoire.

- Aides à l'utilisation de bois pour les menuiseries extérieures
- Aide à « l'élimination de ruines »
- Est d'intérêt communautaire : aide à l'élimination des ruines dans le cadre d'outils de programmation concertés et d'études permettant d'améliorer le cadre de vie et l'habitat pour l'ensemble du territoire.**
- Aide à l'intégration dans le paysage des bâtiments d'élevage (subventions accordées en partenariat avec le CAUE)
- Organisation d'un concours de fleurissement

Création, aménagement et entretien de la voirie

Déneigement de la voirie communale et d'intérêt intercommunal : achat et entretien du matériel, conventions avec les prestataires, achat du sel (possibilité de convention avec le Conseil Général pour les routes non prioritaires départementales)

Est d'intérêt communautaire : la gestion et l'élaboration du déneigement des RD et des routes communales du territoire ; à l'exception des trottoirs, des

parkings, des parvis de salles polyvalentes ou places des mairies. En annexe : carte des routes déneigées par la CCPS, ainsi que celle des voies compensées avec le Conseil Général.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement élémentaire et préélémentaire

Étude d'une politique sportive et culturelle

Actions sociales d'intérêt communautaire

Favoriser l'implantation d'accueil pour personnes âgées ou handicapées, notamment en accordant des garanties d'emprunt

Coopération inter communautés de communes

Négocier, élaborer et mettre en œuvre toute convention nécessaire à assurer le service aux populations

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Assainissement

Assainissement autonome et adhésion au syndicat départemental d'assainissement autonome (SDAA54)

Petite enfance

- Compétence Petite Enfance concernant les enfants de moins de 6 ans (halte-garderie, crèche, multi accueil, relais d'assistantes maternelles...) hors investissements.

Est d'intérêt communautaire : la gestion, l'animation du Contrat Enfance Jeunesse du Territoire avec la CAF concernant les différents modes d'accueil : multi-accueil, périscolaire et RAM.

- Soutien financier à la mise en conformité de l'intérieur des domiciles d'assistantes maternelles par la prise en charge des achats de matériel de sécurité

Tourisme

- Adhésion à la Maison du tourisme
- Mise en place de panneaux de communication/ signalétique indiquant l'emplacement des aires de loisirs, camping, services, patrimoine...

L'aide au montage et au financement de projets d'hébergement (accueil à la ferme, gîtes ruraux, camping, chambres d'hôtes)

Soutien aux associations

- Soutien aux associations
- Soutien à l'action associative visant à proposer un mode d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire
- Convention avec l'école de musique du Saintois
- Convention avec l'école de musique du Bayonnais

Compétences diverses

- Aide à la formation du BAFA, premiers secours
- Créer et entretenir un parc de matériel intercommunal par l'acquisition de matériel mis à la disposition des communes : sonorisation, chapiteau, tables, chaises, ...
- Fourrière animale

Energie électrique

Distribution publique d'énergie électrique et adhésion au syndicat départemental d'électricité

Suite à la fusion de 2013 et aux élections de 2014, les élus et les salariés ont travaillé pour un objectif commun : le développement de l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Pays du Saintois avec une volonté :

- d'harmoniser sur le territoire l'ensemble des services à la population (Petite enfance, ordures ménagères, déneigement, soutien aux associations... ;
- poursuivre le travail engagé par les différentes structures et élargir les projets à l'ensemble du territoire (radars pédagogiques, formation et achat de défibrillateurs..)
- mettre en œuvre de nouvelles actions afin de développer l'attractivité de notre territoire dans les domaines suivants :

- Petite Enfance : élargir le soutien aux structures de petite enfance au mode de garde extrascolaire

- Développement Social : création d'un fond de concours pour l'agrandissement et la construction de maisons de santé.

- Ordures ménagères : objectif de maintien des coûts du service, de valorisation des déchets et d'harmonisation des contrats (pose de PAV supplémentaires, maintien du tarif d'ordures ménagère en 2013 et 2014, distribution de composteurs...), améliorer la sécurité à la déchetterie : pose de garde-corps pour toutes les bennes de haut de quai et d'un système de vidéo surveillance

- Habitat : mise en place du Programme « Habiter mieux » en partenariat avec l'ANAH « et mise en place des règlements d'aide à la rénovation de façade et à l'isolation.

DÉMOCRATIE COMMUNAUTAIRE

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS élus suite aux élections d'avril 2014



Dominique Lemoine
Président



Dominique Vollmar
Budgets et Finances



Jean-Marc Marchal
Petite enfance et Jeunesse



Alain Thiaucourt
Gestion des déchets



Marie-Hélène Phulpin
Aménagement du Territoire,
Habitat et Urbanisme



Patrick Graeffly
Emploi, Insertion
et Handicap



Didier Lemaquis
Economie, Tourisme
et Communication



Francis Haye
Agriculture et Dénéigement



Dominique Simon
Environnement & T.E.P.O.S.



Serge Crociati
Culture, Sport et vie associative

LE BUREAU

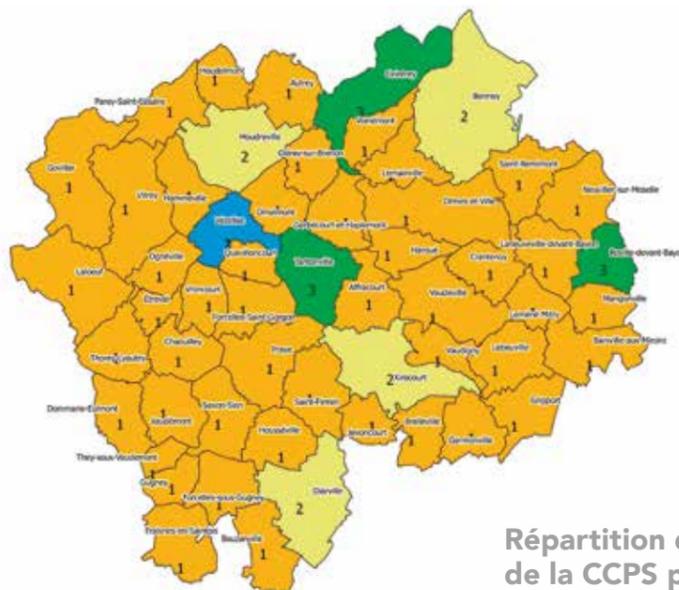
Le bureau de la CCPS créée en mai 2014 est composé du président, des vices président et de 7 délégués communautaires. Le bureau s'est réuni 7 fois en 2014. Il œuvre à la préparation des conseils communautaires en vérifiant la pertinence et la cohérence des sujets présentés. Il se réunit en amont des conseils communautaires, 15 jours avant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il regroupe 71 délégués titulaires et 46 délégués suppléants désignés par les conseils municipaux des communes membres. Il s'est réuni 7 fois en 2014.

COMMUNES	TITULAIRE	SUPLÉANT	COMMUNES	TITULAIRE	SUPLÉANT
AFFRACOURT	VUILLAUME Bernard	BRIANÇON Gérard	GERMONVILLE	SIMON Dominique	RECEVEUR Gilles
AUTREY SUR-MADON	LEMOINE Dominique	DEGRANGE Christian	GOVILLER	HENRY Jean-Jacques	HENRY Jean-Raphaël
BAINVILLE - AUX-MIROIRS	MEYER Brigitte	DESJEUNES Laurent	GRIPPORT	MUNIER Bernard	SCHLACHTER Marie-Madeleine
BENNEY	BOULANGER Jean-Marc RASPADO Sébastien		GUGNEY	PY François	BERNÉ Patrice
BOUZANVILLE	BELLOT Nicole	BONTEMPS Laurent	HAMMEVILLE	PARGON NICOLAS	THIERY Chantal
BRALLEVILLE	CHIARAVALLI Bruno	GEORGES Philippe	HAROUÉ	BOUVIER Guy	BÉRY Daniel
CEINTREY	MARCHAL Jean-Marc MOREL Dominique DUVAL Jean-Philippe		HOUELMONT	PEULTIER Gérard	SCHROTZEN-BERGER Vincent
CHAOUILLEY	PERROTEZ Éric	NOËL Alexandre	HOUDREVILLE	MARCHAL Jacques PEIGNIER Bernard	
CLEREY SUR-BRÉNON	HENRY Jean-Daniel	GALLAND Bruno	HOUSSEVILLE	HAYE Francis	THOUVENIN Michel
CRANTENOY	THIERY Arnaud		JEVONCOURT	LAMBERTS Pierre	DOMINICI Vincent
DIARVILLE	THIAUCOURT Alain BAILLY Serge		LALOEUF	BERGÉ Olivier	SCHWARTZ Jean-François
DOMMARIE EULMONT	HEURAUX Bernard	JEANDEL Damien	LANEUEVILLE DVT-BAYON	CHARROIS Jean	BARTHELET Catherine
ETREVAL	RICHARD Claude	CHASSARD Jean-Marc	LEBEUVILLE	LEMARQUIS Didier	MICHEL Florent
FORCELLES ST-GORJON	PIERRAT Eric	LEIDER Murielle	LEMAINVILLE	GABRIEL Jocelyne	TISSOT Gérard
FORCELLES SOUS-GUGNEY	DUPRÉ Michel	SAINT MIHIEL Michel	LEMÉNIL-MITRY	DE MITRY Henri	CHARROIS Nicole
FRAISNES EN-SAINTOIS	BOUCHER Eric	VIDARD Jean-marie	MANGONVILLE	CLAUDE Dominique	VUILLAUME Sandrine
GERBÉCOURT ET-HAPLEMONT	OGIER Franck	HEMLINGER Martine	NEUVILLER SUR-MOSELLE	BRUSSEAU Dominique	THAIZE Patricia
			OGNÉVILLE	GRAEFFLY Patrick	LAURENT Nicole
			OMELMONT	HENRION Michel	MME COLMÉ Antoinette
			ORMES-ET-VILLE	PUREL Jean	STOTE Eric

COMMUNES	TITULAIRE	SUPLÉANT	COMMUNES	TITULAIRE	SUPLÉANT
PAREY SAINT-CÉSAIRE	MANGIN Jacques	PARIZOT Jacqueline	VAUDEVILLE	STOLL Vincent	CAILLARD Laure
PRAYE	GRIFFATON Gilles	BACHELET Valérie	VAUDIGNY	ROYER Christian	TOUSSAINT NOVIANT François
QUEVILLON-COURT	THANRY Marie-Christine	BIEUVELET Stéphane	VÉZELISE	VOLLMAR Dominique	
ROVILLE DEVANT BAYON	BRETON Clara SALGUEIRO Victor CASTAGNOZZI-Valérie			ODE Gisèle	
SAINT-FIRMIN	RENOUARD Marc	NICOLAS Thierry		ROBLOT Bernard	
ST-REMIMONT	DAMIEN Viviane	AMOS Jacques		MOINE Chantal	
SAXON-SION	LECLERC Augustin	CHAIGNEAU Olivier		GRANGE Philippe	
TANTONVILLE	PETITDANT Serge XEMAY François BIRCHEN Raymond		LECLERC Martine		
THEY-SOUS-VAUDÉMONT	THOMAS Bernadette	HARTEMANN Jean-Louis	COLIN Stéphane		
THOREY-LYAUTEY	MAHUT Loïc	BERBAIN Sébastien	VITREY	CROCIATI Serge	COUPAYE Sophie
VAUDÉMONT	REUTER J-Christophe	JEANDEL ALAIN	VOINÉMONT	SIRON Marie-France	GRILLOT Jean-Luc
			VRONCOURT	JEANDEL Claude	MAILLARD Pénélope
			XIROCOURT	PHULPIN Marie-Hélène FRANÇOIS Marc	



Quelques chiffres en 2014

7 conseils communautaires

135 délibérations

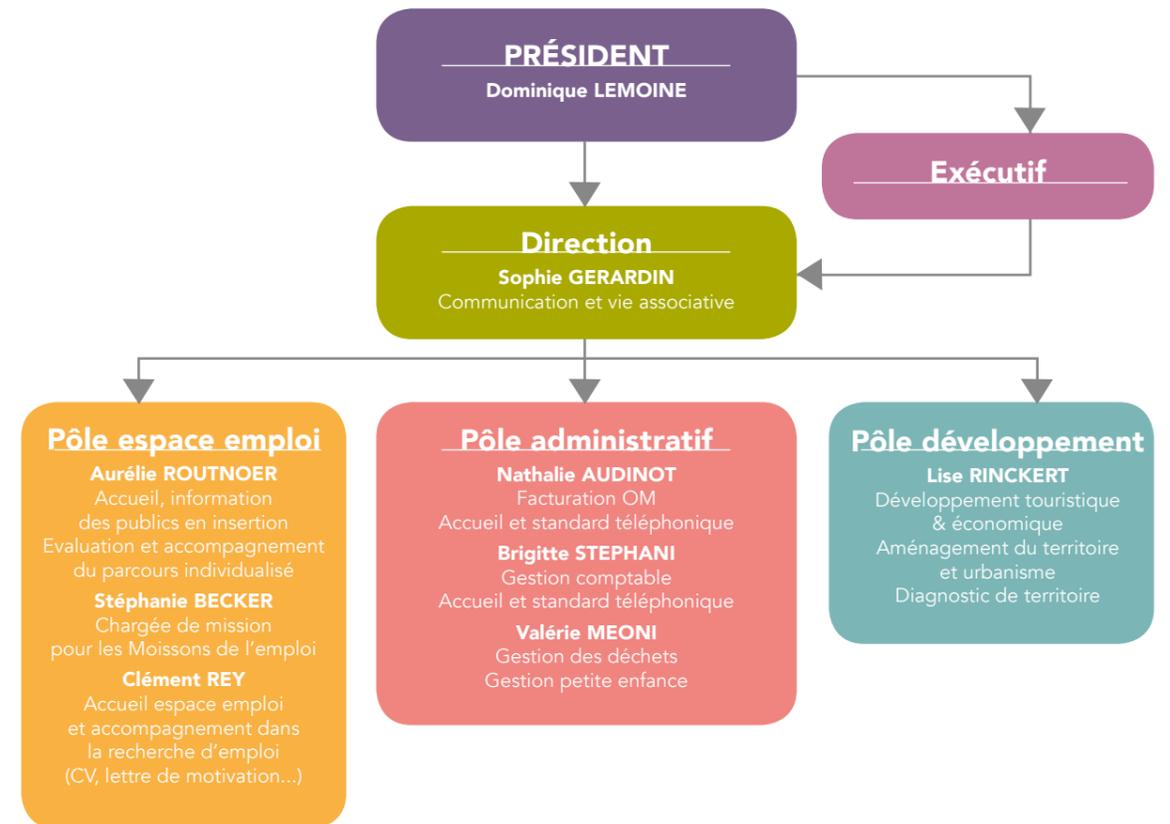
Légende

- 1 délégué
- 2 délégués
- 3 délégués
- 7 délégués

Répartition des conseillers de la CCPS par Communes

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME



3
agents titulaires de catégorie C

3
agents contractuels de catégorie A, B et C

1
en contrat d'alternance

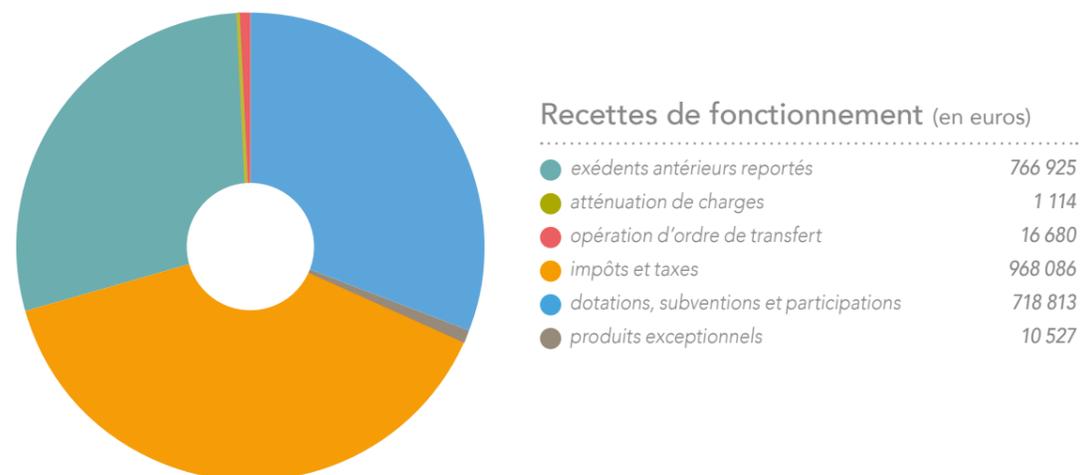
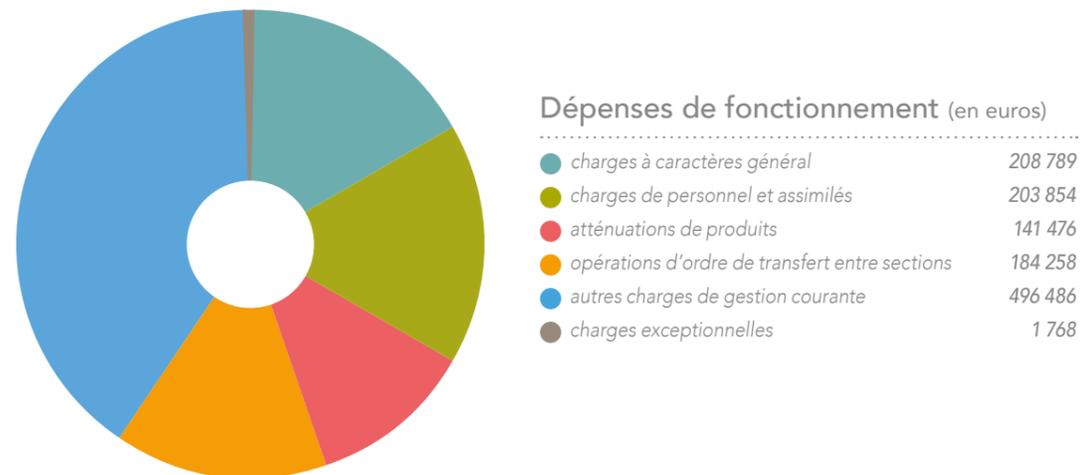
1
agent en service civique

La CCPS porte son effectif à 8 agents. Effectif en équivalent temps plein : 5.7.

FINANCES & BUDGET

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GÉNÉRAL 2014

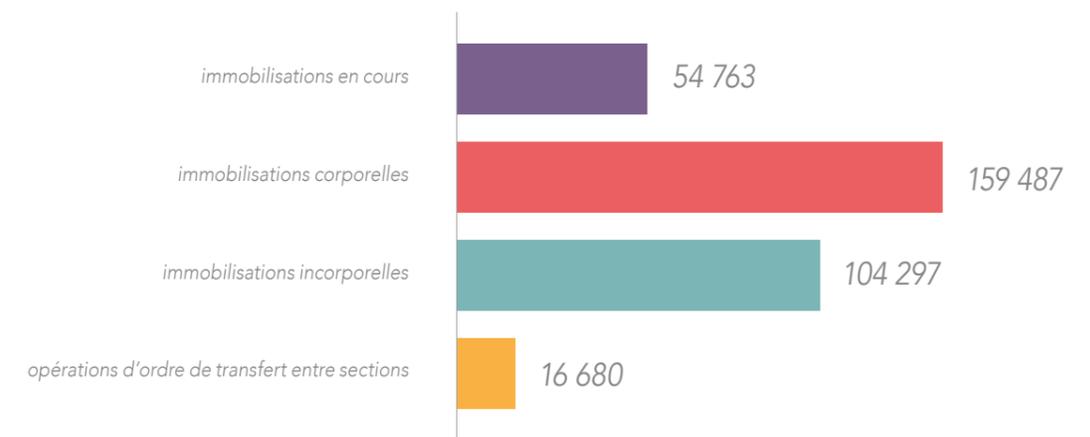
Le résultat 2014 du Compte Administratif du budget général est excédentaire de 398 094 € (montant hors résultat antérieur reporté)



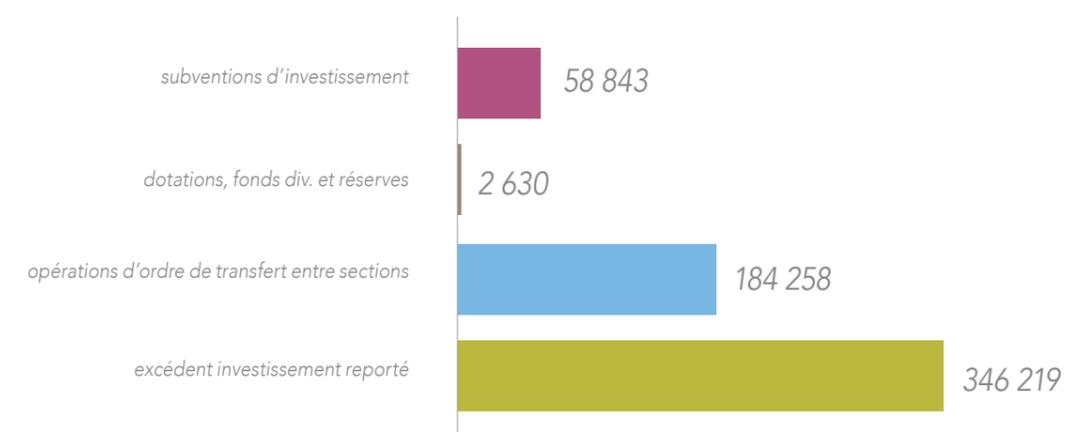
FINANCES & BUDGET

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES EN 2014 (HORS RESTES À RÉALISER)

Dépenses de fonctionnement (en euros)



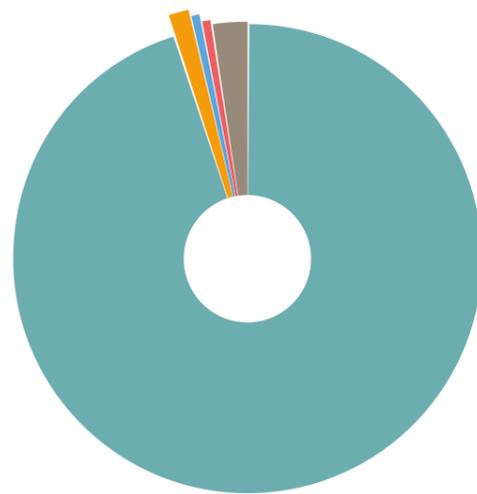
Recettes d'investissement (en euros)



FINANCES & BUDGET

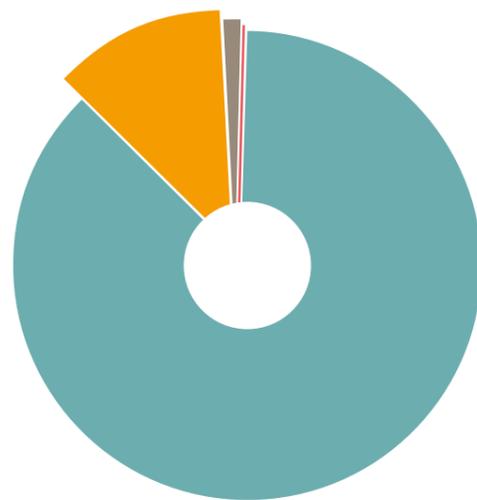
BUDGET ANNEXE : ORDURES MENAGERES

FONCTIONNEMENT



Dépenses de fonctionnement (en euros)

charges à caractères général	1 339 233
opérations d'ordre de transfert entre sections	16 445
autres charges de gestion courante	8 508
charges financières	5 258
charges exceptionnelles	34 207



Recettes de fonctionnement (en euros)

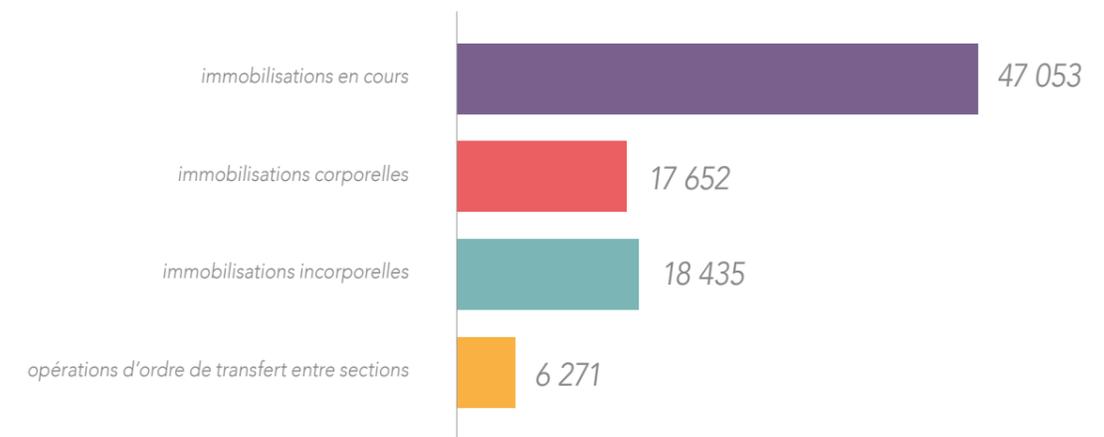
vente de produits fabriqués, prestations de service	1 391 371
opération d'ordre de transfert entre sections	34
résultat d'exploitation reporté	192 220
produits exceptionnels	6 271

DÉPENSES : 1 403 653 €
 RECETTES : 1 397 677 €
 RÉSULTAT DE L'EXERCICE : - 5 976.21 €
 RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ : 192 220 €

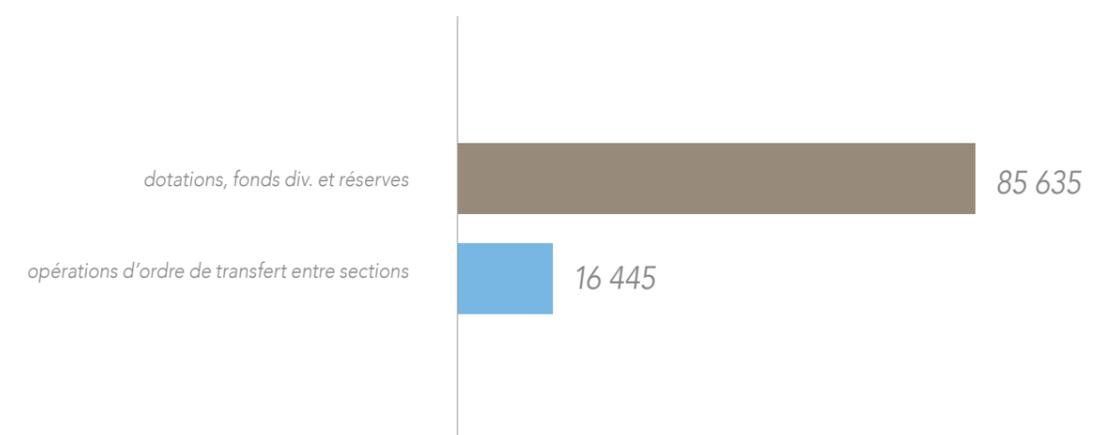
FINANCES & BUDGET

INVESTISSEMENT 2014 : HORS RESTES À RÉALISER

Dépenses d'investissement (en euros)



Recettes d'investissement (en euros)



DÉPENSES : 89 411 €
 RECETTES : 102 081 €
 RÉSULTAT DE L'EXERCICE : 12 669 €
 RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ : 1 882 €

COMMUNICATION



Lettre d'Information de la communauté de communes

À destination des habitants du territoire, il s'agit d'un magazine d'information de 8 pages relatant et informant l'administré des projets et des services proposés par la communauté de communes. Depuis sa création en 2013, la CCPS a édité deux lettres d'information : en décembre 2013 et 2014. Deux lettres d'information seront éditées par an, en juin et décembre.



Site internet de la CCPS

Mis en ligne et opérationnel en février 2014. Régulièrement mis à jour, il constitue un outil de communication vivant et très utile.



Newsletter

En cours d'élaboration (1^{re} en Août 2015), chaque habitant intéressé doit s'inscrire via le site internet de la CCPS.



Divers

Communication thématique : déchetterie du Saintois : informations pratiques et sensibilisation au tri.

COMMANDE PUBLIQUE

MONTANT HT DES MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2014

OBJET DU MARCHÉ	TRAVAUX	FOURNITURES ET SERVICES	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	TOTAL
MARCHÉ OM		3 063 522 € (3 ans)		3 063 522 €
DÉCHETTERIE	38 082 €			38 082 €
PAV		17 652 €		17 652 €
ETUDE SUR LA REDEVANCE INCITATIVE			25 000 €	25 000 €
LAMES ET SALEUSES		51 432 €		51 432 €
CONFORTATION DES LOCAUX DU SIÈGE	65 462 €			65 462 €
DÉFIBRILLATEURS		12 478 €		12 478 €
RADARS PÉDAGOGIQUES		60 438 €		60 438 €
TOTAL	103544 €	3 205 522€	25 000 €	3 334 066 €



Travaux du siège de la CCPS



Radars à Ceintrey

GESTION DES DÉCHETS

Équipement de collecte

1 déchetterie
222 conteneurs en point d'apports volontaires

COLLECTE

62 390 km
parcourus pour la collecte des ordures

TONNAGES TRAITÉS

3 822 tonnes
d'ordures ménagères
2 358 tonnes
de déchets à la déchetterie
(gravats, D3E, ferraille, tout venant, cartons, bois, piles...)
102 tonnes
de déchets d'encombrants
48 tonnes
de refus de tri

TONNAGES VALORISÉS

424 tonnes de verre
484 tonnes d'emballages
et de papier



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A RENOULÉ SON MARCHÉ DE PRESTATION DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS AU 1 ER JANVIER 2014, ET CE POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS. CE PREMIER MARCHÉ A PERMIS D'HARMONISER LES SECTEURS DES ANCIENNES COMMUNAUTÉS POUR NE FORMER, À COMPTER DU 1 AVRIL 2015, QU'UN SEUL SECTEUR UNIFIÉ DONT LE PRIX DES PRESTATIONS EST EFFECTUÉ À LA TONNE

Redevance déchets ménagers et assimilés

18 444 factures aux habitants ont été imprimées et envoyées, et ce en trois appels sur l'ensemble des 55 communes. Ces trois appels représentant une somme globale de 1281 032€. Le montant correspondant à la redevance spéciale adressées aux professionnels du territoire s'élève à 43 674€. L'accès à la déchetterie pour les professionnels du territoire s'élève en 2014 à 3 960€. Plus de 630 réclamations concernant ses factures ont été traitées, suivies et répondues de janvier à décembre 2014. Elles concernaient principalement des changements de situation au niveau des foyers et des exonérations de la redevance professionnelle lorsque le service de collecte ne s'effectue pas, ou que l'entreprise a contractualisé avec une filière d'élimination des déchets.



GESTION DES DÉCHETS

BILAN DE L'ANNEE 2014, EN QUELQUES CHIFFRES

ORDURES MÉNAGÈRES

TONNAGES 2013	TONNAGES 2014	EVOLUTION EN %	PERFORMANCES CCPS kg/an/habitant	PERFORMANCES Meurthe-et-moselle kg/an/habitant
4 030	3 822	- 5,16 %	261	263

COLLECTE SÉLECTIVE

FLUX	TONNAGES 2013	TONNAGES 2014	EVOLUTION %	PERFORMANCES CCPS kg/an/habitant	PERFORMANCES Meurthe-et-moselle kg/an/habitant
PAV PAPIER JRM EMBALLAGES	490,20	482,70	-1,53	33	45
PAV VERRE	303,1	369,16	21,79	25,25	27

DÉCHETTERIE

FLUX	TONNAGES 2013	TONNAGES 2014	EVOLUTION %	PERFORMANCES CCPS kg/an/habitant	PERFORMANCES Meurthe-et-moselle kg/an/habitant
ENCOMBRANTS	90	102	13.3	7	8
TOUT VENANTS	573	624	8.9	42	NC
DÉCHET VERT	319	499	56.4	34	23
BOIS	310	346	11.6	23	NC
CARTON	53	61	15	4	NC
GRAVATS	556	597	7.3	40	NC
DMS	19	20	5.2	1	NC
FERRAILLE	/	108	/	7	NC
D3E	83	99	19	7	NC

GESTION DES DÉCHETS



Déchetterie



Renfort de bennes



Caméra de vidéo surveillance

Installation classée pour la protection de l'environnement rattachée à la rubrique n° 2710, la déchetterie a fait l'objet en avril 2014 d'une mise aux normes de sécurité

- La sécurisation des bennes : pose et ajout de garde du corps pour les 8 bennes : bois, carton, ferraille, déchets verts, divers et gravats (avec un système renforcé pour la benne à gravats).
- L'installation de vidéo surveillance.

La déchetterie du Saintois : le service aux particuliers et aux professionnels

La déchetterie est accessible gratuitement aux particuliers des communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Saintois et de toutes les communes extérieures dont l'accès serait autorisé par convention.

Cet accès est conditionné à la présentation d'un macaron délivré au siège de la CCPS, sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois, et de la carte grise du véhicule. (nouveau macaron envoyé par courrier à tous les administrés lors du 1^{er} acompte 2015).

Les entreprises, artisans et commerçants, agriculteurs, associations et collectivités (appelés professionnels) du territoire de la Communauté de Communes peuvent avoir accès à

la déchetterie. Leurs apports sont payants. L'accès est autorisé les jours d'ouverture (sur présentation de tickets délivrés au siège de la CCPS) à l'exception des samedis et dimanches, jours réservés uniquement aux particuliers. Les apports de ferraille, cartons, huiles alimentaires, ampoules et néons, piles et batteries, textiles, meubles entrant dans la catégorie Eco-Mobilier, et les Déchets Electriques et Electroniques (D3E) sont gratuits.

Les apports journaliers des particuliers sont limités à 1 m³ pour les gravats, déchets verts et déchets divers. Les apports des professionnels sont limités à 3 m³ par semaine, et trois unités de D3E.



Bennes à gravats

GESTION DES DÉCHETS

COÛT DE L'OPÉRATION

DÉPENSES en euros		RECETTES en euros	
Système de vidéo surveillance	16 120	Recettes propres CC Pays du Saintois	13 579
Sécurisation des bennes	17 025	Subvention Conseil Général	13 078
Sécurisation des bennes à gravats : sécurité renforcée	4 937	ADEME	11 425
TOTAL HT	38 082		38 082
TOTAL TTC	346		45 698

Nouvelles filières à la déchetterie

- Conteneur pour le recyclage des capsules Nespresso mis en place depuis fin 2013 : nouvelle filière gratuite pour la CCPS.
- La CCPS a renouvelé son partenariat pour 3 ans en septembre 2013 avec Relais Lorraine et a renforcé sa collecte de textile par l'ajout de 2 bornes au niveau de la déchetterie et l'optimisation et le renforcement de bornes sur l'ensemble du territoire. Au total, 6 bornes supplémentaires dédiées à la collecte et au tri du textile (recyclage qui ne génère aucun coût pour la collecte mais permet de diminuer le tonnage des OMR et d'obtenir des soutiens).
- Suite au décret n° 2012-22, les déchets d'éléments d'ameublement ménagers (DEA) doivent faire l'objet d'une réutilisation et d'un recyclage de 45% à l'horizon 2015 et de 80% pour leur valorisation à l'horizon fin 2017. Aussi, la communauté de communes a signé un contrat territorial de collecte du mobilier avec Eco Mobilier en mars 2014. Une collecte séparée des déchets d'ameublement sera mise en place en 2015 à la déchetterie. Cette filière générera des soutiens supplémentaires et encouragera davantage le geste citoyen.

Convention de partenariat

Cette convention de partenariat avec la communauté du Pays de Mirecourt permet aux habitants du sud du territoire de déposer leurs déchets au plus proche de leur lieu d'habitation : à la déchetterie de Mirecourt. Ce service représente pour la CCPS un coût d'accès par personne de 23 euros.

Distribution de compost

Dans le cadre de sa politique environnementale, une partie des déchets verts déposés en déchetterie est réutilisée afin de produire du compost. Ce compost fait alors l'objet de deux distributions annuelles à destination des administrés du territoire.

- 30 m³ en 2013 : distribution en mars et novembre à la déchetterie du Pays du Saintois
- 45 m³ en 2014 : distribution en mars et novembre à la déchetterie du Pays du Saintois et sur la commune de Roville devant Bayon.

HABITAT



Ferme lorraine - Forcelles-saint-Gorgon

LA COLLECTIVITÉ ŒUVRE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PAR LE BIAIS DE PLUSIEURS RÈGLEMENTS D'AIDE ET DE CONVENTION ÉLABORÉE EN 2013 ET 2014

Aide à la réalisation de travaux d'isolation pour réduire les dépenses énergétiques des habitations

45 dossiers ont été étudiés en commission et validés. Cela représente 308 996,17 € de travaux et 19 360,27 € de subventions par la collectivité.

Il s'agit surtout de remplacement d'une ou plusieurs menuiseries : porte, porte-fenêtre et fenêtre (33), d'isolation des combles et plafonds (7), d'isolation de façades (3), d'isolation des murs (2). En résumé, 73 % des subventions isolation servent à des remplacements de menuiserie. 13 % des travaux ont été réalisés par des entreprises du territoire. Sur les

45 entreprises ayant réalisé les travaux, seulement 6 entrepreneurs sont sur le territoire.

Aide au Ravalement de Façades
14 dossiers ont été étudiés en commission et validés. Il s'agit de ravalement de façades visibles depuis la rue.

Cela représente 129 403,10 € de travaux et 7 502,21 € de subventions attribuées (50 % financé par la Région Lorraine et 50 % par la CCPS). 28,5 % de ces travaux ont été réalisés par des entreprises du territoire. Ces règlements ont été modifiés en fin d'année 2014 : diminution du montant de subvention et ajout de critères de ressources.

Programme « Habiter Mieux »

En parallèle, la CCPS a adhéré en septembre 2014 au protocole « Habiter Mieux » de l'ANAH. Ce programme vise à aider les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser les travaux d'économie d'énergie. Il permet d'apporter des financements supplémentaires pour les ménages modestes : pour 1 € versé par la communauté de communes, l'ANAH rajouterait 1 € en plus des dispositifs d'aides mis en place actuellement. Aussi la communauté participe à ce dispositif à hauteur de 500 € par dossier.



DÉNEIGEMENT

La communauté de communes exerce depuis sa création la compétence déneigement. Ce service s'effectue par le biais de prestataires de déneigement du territoire : 11 agriculteurs et l'employé communal de la commune d'Houdreville. Le linéaire kilométrique moyen pour une sortie journalière sur l'ensemble de notre territoire représente environ 325 km. En 2014, 115 sorties ont été effectuées par la CCPS et 28 sorties par le Conseil Départemental. Les voies départementales déneigées par la CCPS font l'objet d'une convention hivernale et d'une compensation financière. Le linéaire compensé représente 55,54 km et 138 tonnes de sel.



BILAN EN CHIFFRES DU DÉNEIGEMENT

DÉNEIGEMENT (en euros)	2013	2014
Prestations	51 078	15 581
Achat de sel	60 923	7 350
Entretien et réparations	4 957	1 622
TOTAL	116 958	24 553

INVESTISSEMENT

En 2014, après un inventaire du matériel de déneigement, 6 nouvelles saleuses et 2 lames ont été achetées permettant de renouveler à 50 % le parc de déneigement vieillissant.

INVESTISSEMENTS (en euros)	FONDS CCPS	SUBVENTIONS
6 Saleuses	45 500	19 565
2 lames	8 100	3 483
TOTAL HT	53 600	23 048

FAVORISER LE FLEURISSEMENT ET LES PLANTATIONS DU TERRITOIRE



Subventions arbres et arbustes

Dans le cadre de sa politique environnementale, la communauté de communes cherche à favoriser les démarches communales de plantations d'arbres, d'arbustes et de vivaces pour embellir les communes. 17 communes ont souhaité bénéficier de cette aide en 2013 et 2014.

BILAN 2013-2014 / 16 COMMUNES

- MONTANT COMMUNAL À L'ORNEMENT : **13 671 €**
- MONTANT SUBVENTIONNABLE : **8 194 €**
- SUBVENTIONS CCPS ALLOUÉES : **3 145 €**

Concours de fleurissement

La CCPS organise avec les membres de la commission fleurissement un concours des villages fleuris. Ce dernier récompense les communes et les habitations les plus remarquables.

BILAN 2013-2014 (en euros)

Concours des villages fleuris	Nbre de communes inscrites	Nbre de communes récompensées	Montant alloué aux communes	Nombre d'habitants récompensés	Montant alloué aux habitants	Achat plantes communes & habitants	Organisation remise de prix	Montant total
2013	26	9	700	26	780	466	685,95	2 639,95
2014	27	15	1 125	58	1740	477	709,75	4 151,75

PETITE ENFANCE

LA CCPS EXERCE DEPUIS SA CRÉATION LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE. CETTE COMPÉTENCE S'EFFECTUE POUR LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS POUR LES 3 TYPES D'ACCUEIL QUI SONT LES SUIVANTS : LE MULTI-ACCUEIL, LE PÉRISCOLAIRE ET L'EXTRASCOLAIRE. AUSSI DEPUIS LA FUSION, LES STRUCTURES DES 2 ANCIENNES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU MIRABÉE ET DE LA PIPISTRELLE ONT ÉTÉ INTÉGRÉES DANS L'HARMONISATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT.

La politique de petite enfance de la CCPS, au vu des services rendus et de l'offre structurante proposée, joue un rôle majeur d'attractivité du territoire. Par le biais de convention de partenariat, la CCPS apporte une aide financière calculée en fonction du nombre de places agréées et d'un plafond annuel calculé selon l'amplitude d'ouverture de la structure.

Notre territoire compte :

3 structures multi-accueil : 0-4 ans

Les Multi-accueils : Pirouettes et Galipettes de Ceintrey avec 25 places, les Marmottes de Benney avec 18 places, et le multi-accueil Pimprenelle de Vézelize avec 32 places, soit 75 places /an. La subvention horaire passe de 2,242 €/h à 2.25 €/h pour 2015.

10 structures de périscolaires : 0-6 ans

Benney (26 places moins de 6 ans), Ceintrey (24 places), Diarville (10), Gripport (10), Haroué (16), Houdelmont (10), Neuviller sur Moselle (18), Tantonville (8), Vézelize (41), Xirocourt (12), soit 174 places.

Le temps périscolaire s'entend par la journée ou de la demi-journée scolaire, concernant l'accueil des enfants avant et après la classe et durant la pause du repas. Le partenariat avec la CCPS intègre les 36 mercredis d'école. La subvention horaire est de 1.5€/h. Il y a 137 journées par an, avec une amplitude d'ouverture par structure de 5 heures au maximum.

8 structures d'extrascolaire : 0-6 ans

Benney (25 places), Ceintrey (29), Gripport (8), Haroué (16), Houdelmont (10), Neuviller (18), Tantonville (20), Vézelize (50), soit 176 places. Le temps extrascolaire couvre les mercredis récréatifs, petites et grandes vacances, ainsi que les centres de loisirs sans hébergement. La subvention horaire de la CCPS est de 1€ de l'heure, avec un plafond annuel de 2 500€ pour toutes les structures.

3 MULTI-ACCUEILS
10 STRUCTURES
accueillant le périscolaire
8 STRUCTURES
proposant un mode de garde extrascolaire
139 ASSISTANTES MATERNELLES
1 RAM



Crèche Pirouettes et Galipettes



MJC de Houdelmont

PETITE ENFANCE

BILAN FINANCIER

	HEURES SUBVENTIONNÉES / AN	MONTANT VERSÉ en euros	COÛT HORAIRE ET OBSERVATION
2013			
Multi accueil	98 851 H	221 229 €	2,238 €/H
Périscolaire	52 011 H	51 729 €	Selon la structure
Extrascolaire	9 553 H	9 553 €	1€ de l'heure ; mise en place au 3 ^e trimestre 2013
TOTAL ANNUEL 2013	160 415 H	282 511 €	
2014			
Multi accueil	110724 H	248 245€	2,242 €/H
Périscolaire	50 835 H	76 253 €	1,5 €/h
Extrascolaire	14 626 H	14 626 €	1 €/h
TOTAL ANNUEL 2014	176 186 H	339 125 €	

ENTRE
2013 ET 2014

9,8 %

d'heures supplémentaires subventionnées

20 %

de soutien financier sur l'ensemble des structures

CEJ (contrat enfance jeunesse)

Ce contrat, passé avec la CAF permet d'obtenir une aide au fonctionnement régulier des structures. Les difficultés en 2013 ont été de coordonner les 2 anciens CEJ (de la CC du Saintois et de la CC du Mirabée et du SIVOM de Xirocourt) et d'y inclure les structures de l'ensemble du territoire.

CEJ 2014 (toutes structures confondues) : 134 338€

- premier acompte en septembre 2014 : 55 107€
- 2^e acompte en décembre 2014 : 41 330€
- liquidatif 2014 : versement en 2015 (sur présentation du bilan 2014) : 36 677€

RAM (relais assistantes maternelles)

La Gestion du RAM est déléguée à l'association Familles Rurales Ceintrey-Voinémont depuis 2012 par convention. Etabli à Tantonville, les animations et les permanences s'effectuent dans différents lieux du territoire.

Cette structure permet d'informer, de conseiller et d'accompagner les parents sur la gestion et la réglementation des contrats avec les assistantes maternelles. Il anime également des rencontres entre les assistantes maternelles, les parents et les enfants avec des objectifs pédagogiques. Cette structure est financée par la CAF et l'intercommunalité. La CCPS apporte un soutien financier annuel de 28 000 euros pour le fonctionnement de cette structure. Au vu de l'échéance du dernier contrat, il a été nécessaire de passer un nouveau marché pour un renouvellement au 1^{er} janvier 2015. Aussi un MAPA a été réalisée en octobre 2014, le prestataire sélectionné est à nouveau l'association Familles Rurales de Ceintrey-Voinémont.

TRANSPORT SOLIDAIRE



LA CCPS SOUHAITE DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DES PERSONNES LES PLUS ISOLÉES. DES BESOINS ONT ÉTÉ RECENSÉS SUR NOTRE TERRITOIRE PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU CMS (CENTRE MÉDICO-SOCIAL) DE VÉZELISE, AINSI QU'UN DIAGNOSTIC MENÉ EN 2013 PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE CEINTREY-VOINÉMONT.

Ce nouveau service a comme objectif d'aider les personnes en difficulté n'ayant pas les moyens de locomotion ou ne pouvant plus utiliser de véhicule pour leurs déplacements (motif médical, courses).

Du fait de la ruralité du territoire, ces personnes se retrouvent isolées à leur domicile en l'absence d'un réseau de

transport interurbain Ce service est rendu par des conducteurs bénévoles. Des critères sociaux permettent d'identifier les bénéficiaires pouvant utiliser ce service.

Aussi, en décembre 2014, la CCPS a signé une convention de partenariat avec la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et l'association CIEL Familles Rurales de Colombey-les-

Belles afin de proposer ce service sur son territoire.

Ce service de transports solidaires déjà présent depuis 2012 sur le territoire du Pays de Colombey est ainsi étendu au Pays du Saintois et sera opérationnel en avril 2015.

SOUTIEN AUX MAISONS DE SANTÉ DU TERRITOIRE

LA CCPS SOUHAITE ACCOMPAGNER LES MAISONS MÉDICALES ET LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU TERRITOIRE DANS LEUR PROJET D'ANIMATION ET D'INVESTISSEMENT

Aussi des règlements d'aide élaborés en commission ont été validés en conseil communautaire du 18 décembre 2013 : une aide financière peut être accordée sur l'agrandissement ou la construction d'un établissement médico-social. Cette aide est apportée aussi bien au niveau d'investissements du secteur privé que d'investissements publics (commune membre de la CCPS).

En 2013 et 2014, un projet a été soutenu par la CCPS, il s'agit de la nouvelle Maison de santé pluridisciplinaire



Future maison de santé pluridisciplinaire de Haroué

naire de Haroué. L'ancienne maison médicale ne répondant plus aux besoins, une nouvelle structure de plus de 1000 m² accueillera une maison de santé pluridisciplinaire (4 médecins généralistes, un dentiste, 2 kinésithé-

rapeutes, 3 infirmières, un pédicure et un orthophoniste) ; le pôle médico-social de l'ASAPA et de L'ADMR, ainsi qu'un local pour la pharmacie. La CCPS a financé ce projet à hauteur de 15 000 €

SOUTIEN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAUX DU TERRITOIRE



Parcours de Marche de l'EHPAD de Saint Firmin

La CCPS accompagne les établissements médico-sociaux dans leurs projets de vie par un soutien encourageant de nouvelles pratiques et projets œuvrant à améliorer le cadre de vie des résidents.

Cette aide concerne les établissements du territoire suivant :

- La maison de retraite publique de Vézelize
- Le foyer d'accueil spécialisé « Equipage » de Diarville
- Le foyer d'accueil médicalisé de Vézelize
- La maison de retraite « La Compassion » de Saint-Firmin
- La maison de retraite « Beau site » d'Haroué

EN 2013 - 2014 (en euros)

ÉTABLISSEMENT	PROJET	COÛT TTC	MONTANT subventionnable	PARTICIPATION CCPS
EHPAD La Compassion Saint Firmin	Parcours de marche	3 100,00	3 000,00	1 500,00
FAS Équipage DIRVILLE	2 projets d'animations : sorties - découverte de la musique	3 142,00	3 000,00	500,00

4 projets sont actuellement en cours de réalisation dans les différents établissements de santé ; la réalisation d'un jardin thérapeutique et d'un parcours croquet-golf ainsi que des ateliers musique et arts plastiques...

DÉFIBRILATEURS : LES GESTES QUI SAUVENT !



Equiper les communes d'un défibrillateur et assurer les formations pour son utilisation est une des priorités dans la politique de prévention en matière de santé du territoire. Depuis sa création, la CCPS a poursuivi et amplifié ce projet initié par l'ex communauté du Saintois depuis 2009.

Aussi, actuellement 42 communes sont équipées d'un défibrillateur.

Pour les communes qui souhaitent s'équiper d'un défibrillateur, la CCPS finance ce dernier et forme 7 volontaires par commune pour son utilisation. Des formations de remise à niveau sont également proposées. Le coffret et l'entretien du défibrillateur reste à la charge des communes.

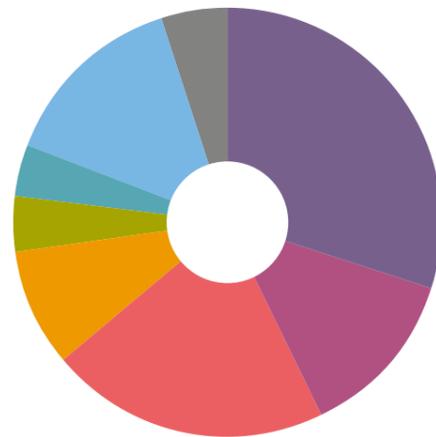
34 communes avant 2013 étaient équipées et formées à ce dispositif. Suite à une enquête en 2013, 8 nouvelles communes étaient intéressées par cette acquisition. Aussi la CCPS a fait l'acquisition de 10 défibrillateurs, pour un coût global de 12 478 €, (1 290 HT à l'unité)

En 2014, 5 communes ont souhaité participer à ce dispositif, les communes de Xirocourt, Quevilloncourt, Lebeuville, Forcelles-sous-Gugney et Autrey. 5 formations ont donc été mises en place en 2014.

Les communes de Praye, de Roville-devant-Bayon et de Leménil Mity sont en attente de formation et d'équipement.

ÉCONOMIE

En 2014, le territoire de la CCPS compte plus de 700 entreprises. Il s'agit essentiellement de services de proximité (alimentation, santé, agriculture,...) et de TPE dans le secteur du bâtiment.



Typologie des entreprises du territoire

services de proximité	30 %
artisanat	13 %
BTP	21 %
tourisme	9 %
commerce	4 %
transport	4 %
services	14 %
autres	5 %



Annuaire des entreprises

Afin de valoriser les entreprises et d'apporter un service efficace de recherche pour l'administré, La CCPS a réalisé un annuaire des entreprises. Un moteur de recherche permet de pouvoir trouver l'entreprise souhaitée selon son nom, sa catégorie, son code postal et selon quelle commune du territoire. Cet outil permet de valoriser le tissu entrepreneurial local.

La réalisation de cet annuaire s'est accompagnée en parallèle de questionnaires afin de mieux connaître le tissu économique du territoire.

Aide à la création d'entreprise

Soucieuse de développer l'entrepreneuriat et l'activité économique de son territoire, une aide à la création et au démarrage est mise en place depuis 2013. Sous critères d'obtention, notamment un accompagnement de l'ADSN, cette aide s'élève à 1 000 euros par création.

Aussi en 2013-2014,

14 nouvelles entreprises ont pu bénéficier de cette aide

- 4 entreprises aidées en 2013
- 10 entreprises aidées en 2014.

Sur les 10 entreprises créées, 3 d'entre elles n'ont pas perduré. L'aide à la création en 2014 représente un budget de 10 000 euros.

Accompagnement des porteurs de projets : un partenariat de la CCPS et de l'ADSN

L'Agence de Développement du Sud Nancéien (ADSN) propose un appui technique des projets de création ou de développement d'entreprises.

L'agence tient des permanences les lundis après-midi au siège de la communauté de communes. L'aide à la création octroyée par la CCPS ne peut s'effectuer sans un RDV préalable avec l'ADSN.

Cet accompagnement porte sur :

- des conseils juridiques, fiscaux et sociaux
- une aide à la recherche de financements
- le montage du plan d'affaires et les comptes prévisionnels
- l'aide au montage de demande FISAC individuel
- le suivi de l'activité

Les axes de travail pour 2015 pour l'économie sont :

- la réalisation d'un annuaire foncier/bâti,
- une révision de l'aide à la création en incorporant également la reprise et la valorisation des projets avec une plus-value (critères de pondération)
- favoriser les circuits courts



TOURISME

Commission économie et tourisme

La commission économie et tourisme s'est réunie 3 fois en 2014, et suite à un diagnostic effectué en interne sur l'offre et le potentiel de développement touristique du territoire, les membres de commissions ont identifié plusieurs axes de travail dont les objectifs sont les suivants :

- Développement du tourisme vert
- Mise en valeur du patrimoine culturel local, la culture locale pour dynamiser le tourisme sur le territoire.

Aussi afin de réaliser ces objectifs, plusieurs actions sont engagées :

- Elaboration d'un répertoire des hébergements du territoire.
- Etat des lieux du patrimoine local sur l'ensemble du territoire
- Elaboration d'un répertoire et d'un calendrier des actions menées sur le territoire par les associations et les autres acteurs du territoire.
- Conforter et développer le tracé de la Véloroute Charles le téméraire, ainsi que les boucles de la Moselle.

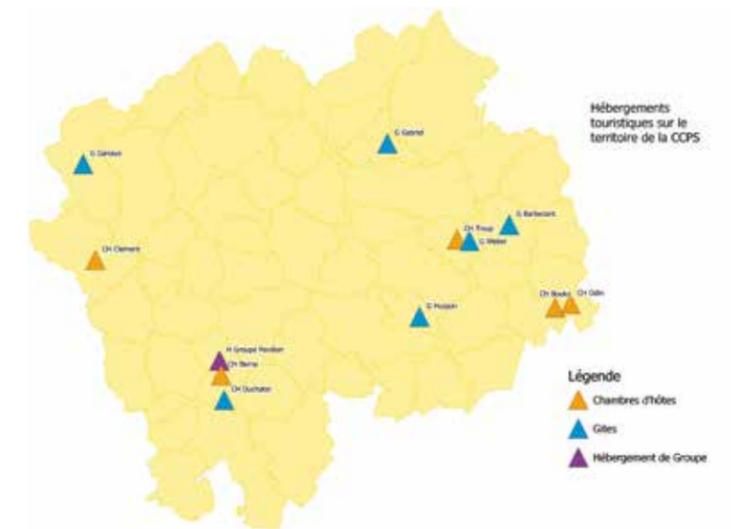
Maison du Tourisme en Pays Terre de Lorraine à Sion

LA CCPS a travaillé en étroite collaboration avec la Maison du Tourisme de Sion afin d'identifier et de valoriser le potentiel touristique du territoire. Ce partenariat œuvre à contribuer au renforcement de la filière touristique en valorisant notamment : le développement de la randonnée pédestre, la Véloroute, l'hébergement via des gîtes labellisés ou en cours de labellisation, le tourisme équestre du territoire, le patrimoine architectural et culturel du Pays du Saintois.

Dans le cadre de cette collaboration active, depuis 2013, la communauté de communes est présente avec les associations volontaires du territoire durant le marché de Noël de Sion organisé chaque année par la Maison du Tourisme. Allant à la rencontre des habitants du territoire, ce stand permet de valoriser les associations du territoire et de faire connaître leurs actions.

En 2014, La CCPS a soutenu financièrement la Maison du Tourisme à hauteur de 21 459 €.

Il faut rappeler que la Maison du Tourisme a engagé en 2014 une démarche de reclassement en catégorie II : correspond quant à elle à une structure de taille moyenne, pilotée par un directeur et proposant des services variés et développant une politique de promotion ciblée et des outils d'évaluation ciblée.



La labellisation en catégorie II repose ainsi sur un certain nombre de critères qualitatifs : fournir un accueil et une formation trilingue, un accès gratuit wifi, une information papier et numérique complète, étudier le niveau de satisfaction du public.

Ce reclassement sera effectif pour 2015.

Taxe de séjour

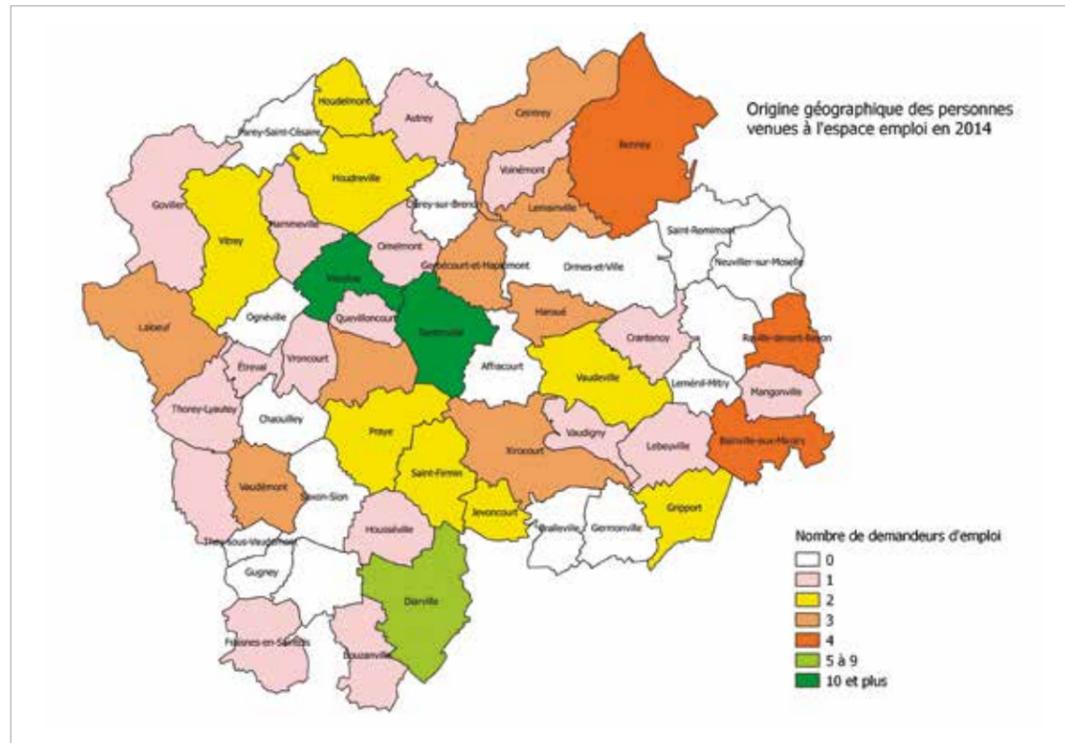
Les deux anciennes communautés de communes de la Pipistrelle et du Saintois avaient délibéré sur une taxe de séjour. Cependant cette dernière n'était pas collectée. Le regroupement intercommunal a permis une homogénéisation et l'application de cette taxe sur l'ensemble du territoire.

Cette dernière a pour seule vocation de financer le développement et la promotion touristique de la communauté de communes, d'améliorer la qualité de l'accueil et de rendre les séjours plus agréables.

Pour rappel, la taxe de séjour est acquittée par les clients des hébergements touristiques et, les loueurs sont en charge de son prélèvement et de son reversement pour le compte de la CCPS qui la reverse ensuite à la Maison du Tourisme (Article R2333-50 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En 2014, elle s'élève à 2 206.90 €

EMPLOI ET INSERTION



L'espace emploi de la CCPS

L'Espace Emploi de la communauté de communes du Pays du Saintois existe depuis juillet 2002. Initialement appelé « Pôle Emploi », ce relais de proximité permet de répondre à la demande des demandeurs d'emploi du territoire. Porté par la CC du Pays du Saintois, ce service public est cofinancé jusqu'à fin 2014 par l'Etat par l'intermédiaire de la Maison de l'Entreprise, de l'emploi et de la formation du Pays Terres de Lorraine. L'espace emploi de la CCPS travaille en partenariat avec le Pôle Emploi de Nancy-Vandœuvre. Cet espace permet aux demandeurs d'emploi d'être accueillis et soutenus dans leur recherche d'emploi et dans la définition de leur projet professionnel.

Ce service permet aux demandeurs de consulter les offres d'emploi du territoire et des communes avoisinantes (rayon de 30 km) via la borne informatique ou avec le conseiller en insertion, d'obtenir des informations sur leur droits, les fiches métiers, les formations et les ateliers collectifs de recherche d'emplois. C'est un lieu d'écoute ouvert à tous les habitants du territoire ayant une demande concernant le travail, l'emploi, la formation, et l'orientation. Il est accessible sans RDV pour un renseignement, une information et/ou avec un RDV pour un accompagnement et un suivi individuel. L'Espace Emploi de la CCPS est également à disposition des employeurs du territoire qui souhaitent être orientés et recueillir des candidatures dans le cadre de leur recrutement.

L'Espace Emploi de la CCPS met à disposition :

- une borne informatique en libre accès,
 - un téléphone, un fax, un photocopieur sur demande à la conseillère de l'espace emploi
 - un service gratuit d'envoi de courriers relevant de l'emploi (cv/lettre de motivation/dossiers divers)
- Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30, sauf le mercredi après-midi. Il accueille également une permanence hebdomadaire de la Mission Locales Terres de Lorraines. Afin d'apporter un service au plus proche des besoins, une permanence de l'espace emploi se déroule tous les lundis après-midi au CMS de Vézélise (de 14h à 16h30).

EMPLOI ET INSERTION

Location de scooters

Consciente des difficultés de mobilité en milieu rural, la CCPS en partenariat avec l'association Roue Libre, propose la location de scooters. Ce service s'adresse à chaque personne résidant sur le territoire du Pays du Saintois n'ayant pas le permis de conduire ou pas encore de véhicule et souhaitant :

- suivre une formation
- rechercher un emploi

- se rendre sur son lieu de travail

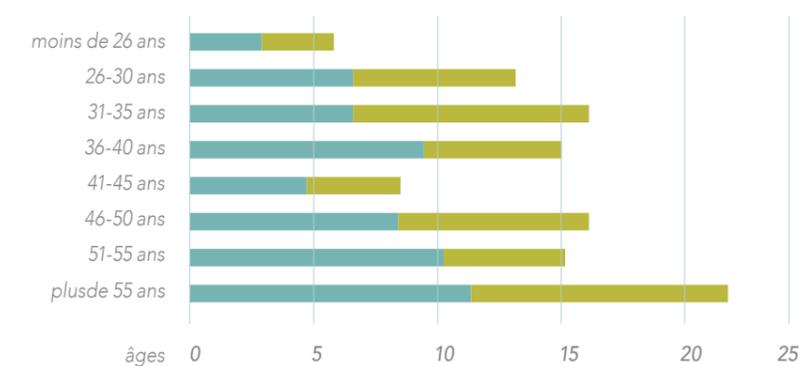
La durée maximale de location est de 4 mois. La location du scooter est au préalable validée par la conseillère de l'espace Emploi de la Communauté de communes. Depuis le début de l'opération fin 2013, 8 locations ont été réalisées.

LOCATION DE SCOOTER - 2014

RÉSIDENCE DU LOUEUR	DATE DE PRÊT	DURÉE
Saint Firmin	16/12/2013-31/01/2014	1, 5 MOIS
Houdreville	29/01/2014-28/02/2014	1 MOIS
Houdreville	03/02/2014-03/06/2014	4 MOIS
Houdelmont	23/06/2014-30/07/2014	1 MOIS
Houdreville	17/09/2014-22/10/2014	1 MOIS
Vézélise	19/09/2014-04/11/2014	2.5 MOIS
Tantonville	19/08/2014-19/12/2014	4 MOIS

La durée moyenne de location est de 2 mois.

BILAN DE L'ESPACE EMPLOI - 2014



136 personnes suivies, soit 415 entretiens dont 68 personnes nouvellement suivies. (125 personnes suivies en 2013) L'espace emploi accueille à peu près tous les âges avec une proportion plus forte pour les plus de 55 ans.

EMPLOI ET INSERTION

BILAN DE L'ESPACE EMPLOI - 2014 (suite)

Public accueilli

Il se caractérise globalement par un faible niveau scolaire. Parmi les personnes suivies :

22%

ont arrêté les études dès la fin de la scolarité obligatoire, sans pour autant poursuivre ou reprendre une formation qualifiante (niveau VI)

49%

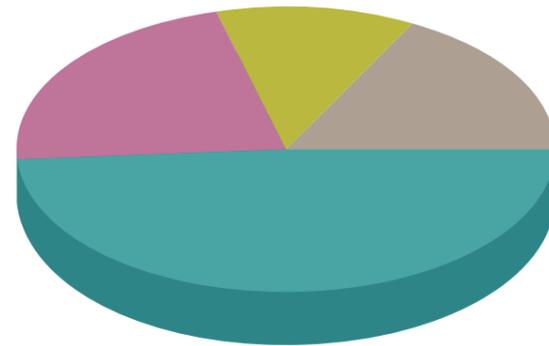
ont suivi une formation professionnelle de type CAP ou BEP (niveau V)

17%

ont suivi leur scolarité jusqu'au BAC (niveau IV)

12%

ont fait des études supérieures (niveaux I-II-III)



Le public se caractérise par un faible niveau scolaire

● Niveau VI : 22% ● Niveau V : 49% ● Niveau IV : 17% ● Niveau I-II-III : 12%

Ateliers et actions collectives en 2014

- Action EFA « Egalité, Fraternité, Agissez », menée par le Conseil Général, reconduite chaque année dans le cadre de la semaine de la lutte contre les discriminations : 1 journée en mars 2014 pour 50 demandeurs d'emploi.
- Ateliers collectifs : 2 groupes à l'année de 10 à 12 demandeurs d'emploi. Ces ateliers comportent 17 séances chacune dans lesquelles les personnes suivies ont la possibilité de travailler sur les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation...). Ces ateliers se déroulent en alternance sur les 3 Espaces Emploi du territoire
- Ateliers hebdomadaires par l'ALAJI au siège de la CCPS : pour 5 /10 demandeurs d'emploi (Formation compétence clés, effectuée par le personnel de l'ALAJI)

La MEEF : Maison de l'Entreprise, de l'emploi et de la formation en Pays Terre de Lorraine

Depuis 2007, la MEEF travaille avec les trois Espaces Emploi de Tantonville, de Neuves Maisons et de Colombey les Belles respectivement portés par leur communauté de communes. Elle finance jusqu'en 2014 une partie de leur fonctionnement et œuvre à leur mise en réseau à l'échelle du Pays Terres de Lorraine.

L'Espace Emploi de la communauté de communes est en lien permanent avec la MEEF pour travailler sur différentes actions. La conseillère de l'Espace Emploi oriente des personnes en recherche d'emploi sur les actions menées par la MEEF. Il peut s'agir de formation, de visites d'entreprises ou encore d'emploi ; notamment sur les clauses d'insertion, puisque l'Espace Emploi est prescripteur local. En effet, les personnes en recherche d'emploi répondant aux critères d'insertion sont positionnées sur de gros chantiers pour y exercer temporairement un métier en accord avec leur projet.

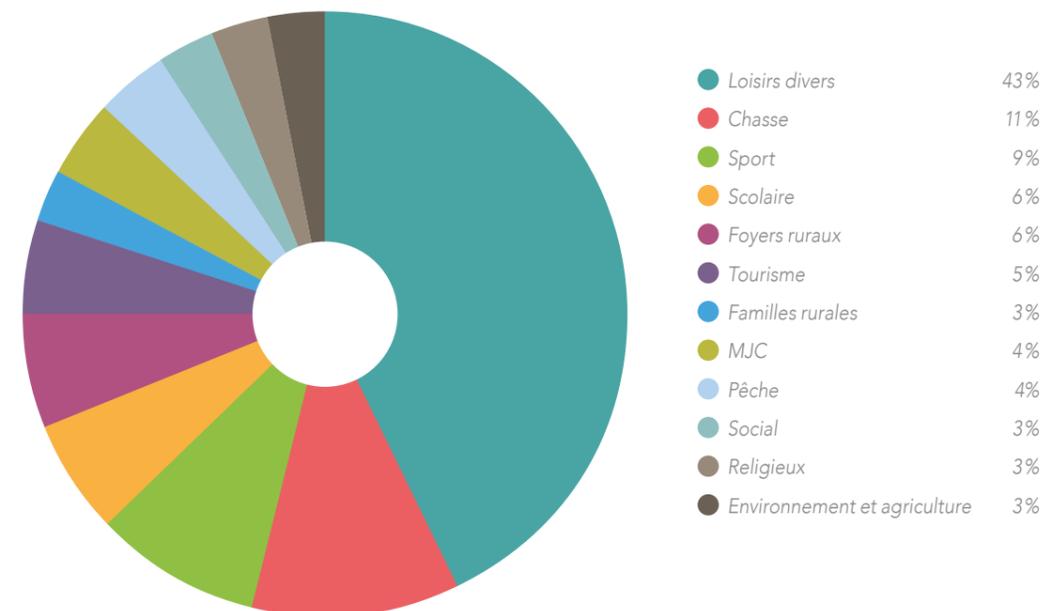
UN TISSU ASSOCIATIF DYNAMIQUE ET VARIÉ

EN 2013, LA CCPS A RÉPERTORIÉ LES DIFFÉRENTES POLITIQUES CULTURELLES PRATIQUÉES PAR LES 3 ANCIENNES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU SAINTOIS, DU MIRABÉE ET DE LA PIPISTRELLE, LEURS ACTIONS, AINSI QUE LES AIDES APPORTÉES AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE.

Toutes les anciennes communautés de communes étaient habilitées à attribuer des subventions aux associations de leur territoire. La commission Culture, Sport et Vie associative s'est attachée à connaître davantage le tissu associatif du territoire, ainsi que les besoins et particularités de ce dernier. Suite à un inventaire réalisé via un questionnaire, le territoire compte 161 associations en 2014. Sur ces associations, 61 ont répondu à une enquête afin de mieux les connaître. Le recours au bénévolat est très prépondérant : parmi les répondants de l'enquête, on compte en moyenne 16 bénévoles par association.



Typologie des associations du territoire



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

SUITE AU TRAVAIL ET AUX PROPOSITIONS DE LA COMMISSION, LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA CCPS SE CONCRÉTISE PAR LA VALIDATION EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SEPTEMBRE 2013 DE DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS D'AIDE ET ACTIONS PERMETTANT AINSI D'HARMONISER LES AIDES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE :

Ces différents règlements concourent aux objectifs suivants :

- Maintenir et développer la pratique Musicale : Convention avec l'école de musique du Saintois et celle du Bayonnais élaborées en juin 2013 et renouvelées en juillet 2014.
- Soutenir la pratique sportive via les clubs sportifs du territoire : aide à la licence pour tous les clubs sportifs du territoire
- Développer et maintenir l'activité d'animation des MJC et des foyers

ruraux du territoire : aide à l'heure d'animation effectuée par un salarié.

- Valoriser les formations qualifiantes dans les domaines de l'animation et de l'encadrement : aides financières à l'obtention du BAFA, aux formations d'arbitrage...
- Développer et soutenir les projets des associations du territoire : aide aux projets associatifs dont la nature, la dimension, l'innovation du projet et son l'impact intercommunal sont les principaux critères d'attribution.

12 associations ont bénéficié d'une subvention en 2014

Une distinction est faite entre le budget « fonctionnement » et le budget « projet », les montants figurants ci-dessous englobent les deux catégories :

SUBVENTIONS 2014 (en euros)

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE L'AIDE INTERCOMMUNALE
ECOLE DE MUSIQUE DU SAINTOIS	30 773.30
ECOLE DE MUSIQUE DU BAYONNAIS (2013 ET 2014)	5 510
GRUPE SPORTIF DE VÉZELISE	3 330
HISTOIRE ET PATRIMOINE DE NOS VILLAGES	950
TEM	3 000
MON ASSOCIATION	300
THÉÂTRE DE CRYSTAL	4 000
FOYER RURAL DE HAROUÉ LOISIRS	1 751.40
FOYER RURAL DE BAINVILLE	585
FOYER RURAL DE PRAYE	92.45
ASSOCIATION FAMILLE RURAL DE GRIPPORT	301.37
MJC DE VÉZELISE	10 494.3
TOTAL ANNUEL 2014	61 087.82

La majorité des projets soutenus relève du domaine culturel : spectacles et ateliers de théâtre, fêtes de la musique, exposition d'art contemporain, concert humoristique et ses projets s'adressent à un public large: famille, personnes âgées, enfants... Il est à préciser que la totalité des aides à la licence pour les clubs sportifs ne sont pas comptabilisées dans le précédent tableau. Les listings des licenciés nous ont été envoyés trop tardivement et seront ainsi comptabilisés dans le budget 2015.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Répertoire et agenda des manifestations

Afin de valoriser les associations et de permettre aux administrés de pouvoir rechercher facilement la structure ou l'activité souhaitée, La CCPS a réalisé un répertoire des associations de l'ensemble du territoire. Un moteur de recherche permet de les identifier par leur nom, leur catégorie, leur lieu. Un agenda des manifestations et événements du territoire est réalisé mensuellement, il est disponible depuis 2014 sur le site internet de la communauté de communes : se divertir-loisirs.

D'autres agendas sont également disponibles : agenda annuel en Pays Terres de Lorraine, le programme de nos partenaires : la maison du tourisme de Sion, la cité des Paysages... Un répertoire des lieux culturels du territoire est également en ligne sur le site internet.

Les programmes annuels ou trimestriels des MJC, des Foyers Ruraux et de l'Ecole de musique sont également mis à disposition sur le site internet de la CCPS.



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS



Prêt de matériel

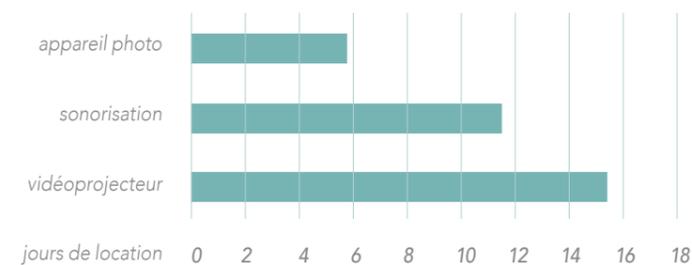
Depuis mars 2014 la CCPS met à disposition des associations et collectivités du territoire différents matériels pour l'animation de leurs événements et réunions :

- un vidéo projecteur
- matériel de sonorisation
- appareil photo
- barrières de sécurité
- bancs et tables

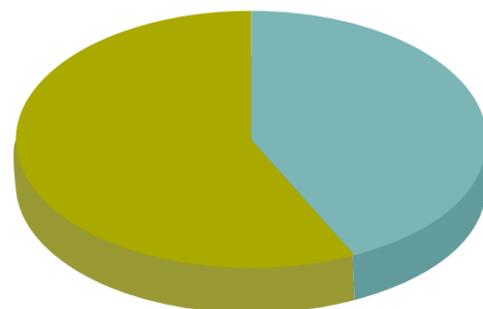
C'est au total, tout matériel confondu, 28 journées de prêt pour 2014, majoritairement aux associations.

Nombre de jours de location du matériel

mars 2014 à décembre 2014



Il est prévu pour 2015 de compléter le matériel de prêt par l'achat d'un écran de projection mobile et un chapiteau.



Répartition des prêts

- associations : 57 %
- collectivités : 43 %

LES OUTILS MUTUALISÉS

CRÉE EN 2005, À L'INITIATIVE DES ÉLUS ET DES ACTEURS DES TERRITOIRES, CETTE ASSOCIATION PROPOSE UN ESPACE D'ÉCHANGES ET DE COORDINATION, IL PROPOSE ÉGALEMENT DES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE À LA COLLECTIVITÉ ET AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES (ENTREPRISES, ARTISANS, ETC...).

Situé entre les rives de la Moselle et de la Meuse, le Pays compte environ 100 000 habitants et 5 communautés de communes : les CC de Colombey et du sud Tulois, de Moselle et Madon, de Hazelle en Haye, du Pays du Saintois et du Tulois.



SES PRINCIPALES ACTIONS POUR 2014

1. Modification de la carte intercommunale et du périmètre du pays

En 2014, deux évolutions importantes sont intervenues : un élargissement de la communauté de communes Moselle et Madon consécutif à la disparition de la communauté de communes du Saintois au Vermois (arrivée des communes de Flavigny-sur-Moselle, Méréville, Pulligny,

Frolois, Pierreville) et extension de la CC du Tulois aux communes de l'ex CC des Côtes en Haye (excepté Martincourt).

Le périmètre visé à la création du pays est désormais atteint. L'extension de la communauté de communes du Tulois sur son Nord, la

fusion des intercommunalités du Saintois et la création de la communauté de communes de Hazelle en Haye ont intégré au pays les espaces des côtes en Haye, du Mirabée et du massif de Haye.

2. Vers un nouveau projet de territoire 2015-2020

L'actualisation du projet de territoire représente un chantier important pour les années 2014 et 2015. En 2014 elle a mobilisé des moyens internes dans l'évaluation (rédaction d'un document retraçant 10 ans d'action du pays) et commencé de mobiliser des ressources externes (2 stagiaires en

Master de Géographie accueillis pendant 6 mois, lancement d'une consultation en vue d'un accompagnement par un bureau d'étude fin 2014) pour actualiser le diagnostic et ajuster le projet de territoire. Les instances du pays (CA pays, comité de suivi du conseil de développement) ont été

mises à contribution en 2014 et le seront encore en 2015 pour faire aboutir la nouvelle candidature LEADER et le projet de territoire 2015-2020.

LES OUTILS MUTUALISÉS

3. Préfiguration du programme TEPOS

En 2014 l'action du pays a porté sur la mobilisation des forces vives du territoire à travers l'organisation d'un voyage d'étude les 25 et 26 septembre sur le territoire de Rhein-Hunsrück situé en Rhénanie Palatinat, territoire engagé depuis 15 ans dans le champ de la transition énergétique. 40 personnes ressources ont pu découvrir un projet

territorial de transition énergétique et un rendu a été fait lors du conseil communautaire de Courcelles. Un travail de diagnostic des productions et des consommations d'énergie du territoire a également été réalisé par un stagiaire en master 2 de géographie accompagné par le chargé de mission développement durable.

4. Leader

2014 a été une année de programmation avec un montant total 308 495 € de subventions accordées à 26 projets au cours de trois comités de programmation. Une évaluation finale du programme a été réalisée en interne au cours du second semestre à partir d'une analyse statistique des données du programme et d'une enquête auprès des porteurs de projets : 24 porteurs interrogés (soit 35 % des porteurs représentant 60 % des dossiers traités).

Deux temps forts ont eu lieu au cours de cette année :

- dans le cadre du voyage d'étude sur la transition énergétique dans à Rhein Hunsrück en Allemagne les 25-26 septembre, visite de 2 territoires GAL et échanges d'expériences autour de projets principalement centrés sur la thématique touristique avec une délégation de 8 personnes.
- organisation d'une rencontre de

5. Urbanisme : vers un service mutualisé

En 2014, le pays a animé la réflexion préalable et coordonné la première partie du montage d'un service mutualisé d'appui à l'urbanisme sur le territoire Terres de Lorraine entre les communautés de communes. Cela s'est traduit par la préparation et

l'animation de 5 réunions du comité de pilotage composé des représentants élus intercommunaux et 6 réunions techniques avec les directeurs des communautés de communes de mai à novembre 2014 pour aboutir au choix des contenus, de la forme de

6. le pays : espace de contractualisation

En 2014 l'équipe du pays a contribué à l'élaboration des programmes annuels d'actions CADT et DAPRO 2014 par une aide ponctuelle aux maîtres d'ouvrage dans le montage des plans de financement et une interface administrative en ce qui concerne le programme avec la Région (centralisation

des dossiers). Il a également joué un rôle d'interface dans la remontée et le suivi de l'instruction des dossiers du territoire déposés dans le cadre du PACTE Lorraine ainsi que dans la négociation avec l'Etat et la Région avec l'organisation d'une réunion de concertation le 23 juin à Toul. L'ingé-

Enfin plusieurs actions ont commencé à être travaillées au cours de l'exercice 2014 (mise en place d'un conseiller en énergie partagée, préfiguration d'un dispositif d'accompagnement à la rénovation privée, préfiguration d'un véhicule de portage des projets énergie renouvelable du territoire) jetant les bases du futur plan d'action TEPOS du pays.

type speed dating le 12 décembre à Bagnex : une quarantaine de personnes sur les 80 bénéficiaires du programme européen de développement rural LEADER (agriculteurs en diversification, petites entreprises, élus des communautés de communes...) ont participé à une animation sur le principe du « speed dating » favorisant l'interconnaissance entre les bénéficiaires et les synergies entre leurs projets.

portage et du mode de financement du futur service. La communauté de communes Moselle et Madon, chef de file du futur service, a pris ensuite le relais du pays dans la coordination de l'opération à partir de décembre 2014.

nierie du pays a été mise à contribution dans l'animation d'un temps de travail des élus, et d'un temps technique dans le cadre de l'amorce de la préparation du nouveau contrat partenariat lorraine et Territoires (CPLT) et l'évaluation du CADT 2102-2014 et du CTDD 2012-2014.

LES OUTILS MUTUALISÉS

7. Conseil de développement

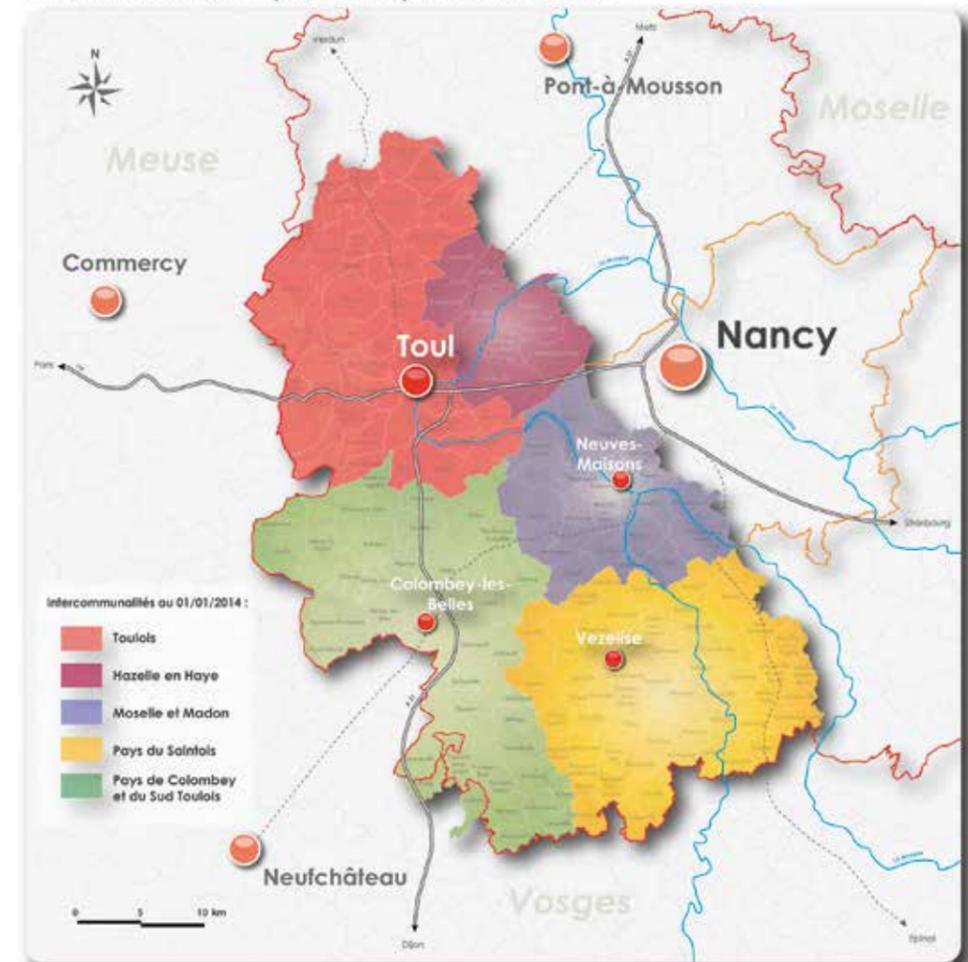
Les travaux lancés par le conseil au cours des années précédentes ont connu des traductions très opérationnelles en 2014 notamment dans le cadre de la démarche « labo de l'ESS ». A travers cette démarche, le conseil de développement du pays a joué son rôle d'animateur et de laboratoire d'idées offrant un cadre de réflexion qui a permis de dépasser les catégories et les représentations habituelles de l'économie et favorisé les passerelles entre différentes catégories

d'acteurs. 3 axes ont été travaillés :

- rapprocher l'ESS de l'économie classique pour développer des projets (5 pistes étudiées, 1 projet en écologie industrielle en cours),
- développer un système d'épargne citoyenne locale (appréciation des gisements, expertise territoriale partagée, 2 axes de travaux autour du crowdfunding et des projets ENR),
- promouvoir la citoyenneté économique (cycle de 6 soirées d'in-

formation et de débat au premier semestre 2014 consacrées aux formes citoyennes d'engagement économique : consommation responsable, épargne locale et citoyenne, RSE...) construits autour de temps de vulgarisation de notions clés de sciences économiques, de témoignages d'acteurs du pays et de débat. Ce programme a été suivi par 200 à 250 personnes.

Intercommunalités composant le Pays Terres de Lorraine



LES SERVICE AUX COMMUNES

Terres de
Lorraine
URBANISME

Terres de Lorraine Urbanisme

LA LOI ALUR DE MARS 2014 STIPULE QU'À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2015, L'ETAT N'ASSURE PLUS L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME. LES COMMUNES DOIVENT DONC S'ORGANISER POUR INSTRUIRE LES AUTORISATIONS DÉLIVRÉES PAR LE MAIRE. UN ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ÉTAIT NÉCESSAIRE POUR PERMETTRE À MINIMA L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS. AUSSI, À L'ÉCHELLE DES INTERCOMMUNALITÉS FORMANT LE PAYS TERRES DE LORRAINE, LES INTERCOMMUNALITÉS SE SONT MOBILISÉES POUR PROPOSER LA CRÉATION D'UNE CELLULE D'URBANISME DANS UN SOUCI DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET DE MUTUALISATION DES MOYENS, AVEC L'AMBITION DE CONSTRUIRE UN SERVICE COMPLET DÉPASSANT LA SEULE QUESTION DES INSTRUCTIONS DU DROIT DES SOLS.

La création de cette cellule, ses principes, son financement et son contenu ont été présentés au conseil communautaire de novembre 2014. Il a été proposé la construction d'un service d'appui à l'urbanisme pour les communes et les intercommunalités du Pays Terres de Lorraine dont la démarche est : Une mise en commun de toutes les ressources humaines déjà existantes dans les intercommunalités du pays... complétée par des recrutements pour assurer les missions nouvelles, en particulier pour l'ADS et garantir un niveau de service suffisant pour l'ensemble des communes du pays.

Avec comme contenu :

SUR LA BASE D'UN SOCLE COMMUN : 4 intercommunalités (Toulois, CCMM, Colombey et Saintois) pour : L'Instruction des ADS : création d'une cellule d'instruction ADS (4 postes dont 0,5 poste ville de Toul) : instruction des autorisations d'urbanisme et contrôle de conformité des permis sensibles.

La Planification : mutualisation des fonctions d'appui à la planification communale

ET D'UNE PARTIE OPTIONNELLE : 3 communautés (CCMM, CC de Colombey et Saintois)

Intégration des autres fonctions qui interagissent avec l'urbanisme

Habitat : animation OPAH, instruction des aides

AMO opérations et stratégie aménagement Energie

Le Mode de portage du service s'est affiné au cours de sa création :

- Portage par une CC chef de file : Moselle et Madon pour le compte des autres,
- Pour les missions d'accompagnement PLU, les communes d'une même interco ont à faire au même chargé de mission
- Permanences dans chaque intercommunalité pour recevoir les pétitionnaires sur les autorisations d'urbanisme, ainsi qu'un accueil (sur RDV)

- Pilotage par un comité de pilotage réunissant présidents de CC et VP urbanisme (fréquence autant que de besoin et au moins une fois par trimestre) et d'un comité de direction (directeur du Pays, DGS, Responsable du service mutualisé)

Le coût prévisionnel total de cette cellule s'élève à 581 500 € pour l'ensemble des services proposés, dont 240 000 € pour l'ADS. Le socle commun représente 418 000 € et la partie optionnelle à 163 500 €. Financement du service entre les intercommunalités : pour la CCPS la participation financière est estimée à 87 412 € et se ventile de la manière suivante :
- 34 976 € pour l'ADS
- 21 519 € pour la planification
- 30 917 € (AMO opérations et stratégie aménagement, animation OPAH conseil énergie...)

Financement du service au sein de l'intercommunalité du Pays du Saintois :

- la CCPS pourra prendre en charge les missions de planification stratégique, d'accompagnement des communes et d'habitat.
- Les communes seront appelées à participer au service d'instruction des autorisations d'urbanisme, délivrées par le maire.

Afin d'éviter les variations trop fortes d'un exercice à un autre et pour garantir le niveau de ressources nécessaire au service ADS, la participation des communes pourra s'effectuer au prorata par nombre d'habitant par commune.

Les élus communautaires ont validé à l'unanimité la création de cette cellule, le service proposé de manière complète (socle commun et partie optionnelle), ainsi que le coût et la répartition financière. La mise en place de cette cellule s'affinera durant l'année 2015 pour un service opérationnel à compter du 1^{er} juillet pour l'instruction du droit des sols et septembre 2015 pour la planification. En janvier 2016 l'ensemble des services seront opérationnels.



COMPÉTENCES « FOURRIÈRE ANIMALE »

LA CCPS A PROPOSÉ À SES COMMUNES UNE CONSULTATION EN JUIN 2013 POUR LA PRISE DE COMPÉTENCE « FOURRIÈRE ANIMALE ».

Après accord des communes membres, la CCPS a conventionné avec le groupe SACPA-chenil service qui propose aux maires des 55 communes un service

24/24h, 365 jours /365 jours pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.

Tous chiens et chats errants signalés par le maire sont acheminés vers le refuge animal (situé à Velaine en Haye).

Ces services pris en charge par la CCPS et restant à la discrétion des maires,

permet de mutualiser les coûts de manière conséquente : cette compétence représente un coût annuel de 12 849 € TTC, soit 0,734 HT € par habitant. Si cette compétence était à la charge des communes, le cumul des prestations payées par chaque commune serait entre 1,5 à 1,8 fois plus élevé que la prise en charge globale par la communauté de communes.

RADARS PÉDAGOGIQUES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A SOUHAITÉ RECONDUIRE ET ÉLARGIR UN PROJET D'ÉQUIPEMENT DE RADARS PÉDAGOGIQUES, INITIÉ PAR L'EX COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MIRABÉE. VISANT À SENSIBILISER ET ALERTER LES AUTOMOBILISTES À DAVANTAGE DE PRUDENCE ET DE RESPECT DES LIMITATIONS DE VITESSE, CE PROJET A ÉTÉ MIS EN ŒUVRE D'AVRIL À JUILLET 2014.



Suite à une consultation auprès de communes du territoire en octobre 2013, 36 communes ont été équipées d'un radar offert par la CCPS et 13 d'entre elles ont souhaité un radar supplémentaire. 52 radars ont été installés sur le territoire, pour les communes de : Affracourt, Autrey-sur-Madon, Bainville aux Miroirs, Benney, Bralleville, Ceintrey, Chaouilley, Crantenoy, Dommarie-Eulmont, Etreval, Forcelle Saint Gorgon, Gerbécourt et Haplemont, Germonville, Goviller, Hammeville, Haroué, Houdelmont, Houdreville, Laloef, Laneuville devant Bayon, Lebeuville, Lemainville, Neuville sur Moselle, Omelmont, Ormes et Ville, Parey-Saint-Césaire, Praye, Quevilloncourt, Roville-devant-Bayon, Saint-Remimont, Tantonville, Vaudéville, Vaudigny, Vézelize, Vitrey et Xirocourt. 36 radars pédagogiques ont été financés par la CCPS et 16 radars supplémentaires pris en charge par les communes. Coût de l'opération pour la CCPS : 72 526.32€. Ce projet a fait l'objet d'une subvention par le Conseil départemental à hauteur de 43%.

COMMANDES GROUPEES

AFIN DE RÉDUIRE LES COÛTS ET D'ACCOMPAGNER LES COMMUNES MEMBRES DANS LEURS ACHATS ET BESOINS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROPOSE CHAQUE ANNÉE DEPUIS SA CRÉATION DES COMMANDES GROUPEES :

- **d'enrobé à froid** (une à deux fois par an en septembre et en avril) : en 2013, 3 tonnes d'enrobé avait été commandées, et pour 2014 2.10 tonnes.
- **de sel de déneigement** pour les trottoirs et place communales : 63 sacs de déneigement de 25 kg pour 2014, soit 1t 575. En 2013 : 385 sacs de 25 Kg, soit 9 t 625.
- **de coffres de stockage de sel** : 5 unités pour 2014